



RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
2019

SOMMAIRE

ÉDITORIAL 3

INTRODUCTION 5

BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE CRISTOLIEN 6

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, priorité première des acteurs du territoire 8
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, exigence fondamentale pour une ville durable au cadre de vie harmonieux 24
3. Le développement de modes de consommation et de production responsables, levier essentiel de la transition durable du territoire 34
4. La cohésion sociale et la solidarité entre les générations, ciment du vivre-ensemble 40
5. L'épanouissement des Cristoliens et la satisfaction de leurs besoins essentiels, conditions indispensables au développement de chacun au sein de la cité 46

BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COMMUNE 52

1. L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de l'administration 54
2. L'optimisation de la gestion de la flotte automobile 55
3. La maîtrise des consommables et la gestion des déchets 55
4. La commande publique responsable et vertueuse 56
5. La gestion des ressources humaines 57

ENGAGEMENT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DES BUDGETS PRIMITIFS POUR 2020 60





ÉDITORIAL

L'engagement écologique est un axe fort de la politique municipale cristolienne depuis plusieurs décennies. Nous avons une responsabilité à l'égard des générations futures et sommes d'ores et déjà confrontés à l'urgence climatique, qui représente un défi majeur pour nos sociétés.

L'éducation du plus grand nombre, l'échange citoyen et des actions fortes menées à tous les échelons de la décision publique, en concertation avec toutes les forces vives, sont nécessaires pour faire évoluer nos modes de production et de consommation, mieux protéger les ressources naturelles et la biodiversité, créer les conditions d'un développement plus juste et plus équitable sur notre sol mais aussi sur l'ensemble de la planète.

C'est pourquoi nous avons choisi de travailler main dans la main avec les acteurs du développement local, le tissu économique, culturel et associatif, les conseils de quartier et les habitants, mais plus largement aussi avec nos partenaires institutionnels Grand Paris Sud Est Avenir, le Département, la Métropole, la Région, pour aller, au travers d'actions exemplaires, vers un avenir responsable.

Parmi les initiatives et projets qui ont marqué l'année 2019, citons l'adoption du plan climat-air-énergie du territoire qui constituera pour les années à venir une feuille de route ambitieuse de 50 actions concrètes en faveur de notre planète mais également la poursuite du projet Valo'Marne, qui vient d'être récompensé de la Marianne d'or du développement durable.

La finalisation d'un projet d'excellence environnementale pour le renouvellement urbain du Haut du Mont-Mesly, la création d'une nouvelle offre de service de recharge pour les véhicules électriques, le développement de la nature en ville avec la création de nouveaux jardins familiaux sont autant de démarches qui ont cette année encore participé à faire de Créteil un modèle de ville durable.

Ces actions, que ce document illustre, ne marquent cependant qu'une étape dans la construction d'une stratégie ambitieuse pour un développement écologiquement soutenable et durable. Avec la mobilisation de tous, nous saurons relever ce défi.

Laurent CATHALA



INTRODUCTION

Le rapport Brundtland, en 1987, définissait le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », en insistant sur « les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ».

Cet enjeu majeur, qui impose de concilier le développement humain avec le respect de l'environnement tout en garantissant le bien-être des individus et le progrès social et économique, apparaît comme une équation complexe. En effet, garantir un modèle de société durable signifie d'être à même de laisser aux générations futures un patrimoine environnemental, social et économique non altéré.

Une approche équilibrée et exigeante est donc nécessaire afin de diminuer l'impact environnemental de nos activités et garantir à nos concitoyens un développement où chacun trouve sa place tout en préservant l'emploi et l'attractivité économique des territoires. Tendre vers ce nouveau modèle sous-entend un changement de paradigme et un engagement fort de l'ensemble des acteurs.

C'est ce défi que Créteil relève avec exigence et ambition depuis de nombreuses années. Véritable laboratoire des innovations environnementales et territoire propice à la conduite de démarches exemplaires, s'y déploient au quotidien nombre d'actions et initiatives portées par les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux, les entreprises, le tissu associatif et les habitants.

Au cœur de cette dynamique collective et volontariste, la Ville conduit, au travers de ses politiques municipales et de son projet urbain, l'ambition d'un développement équilibré de son territoire. À cet effet, elle construit, en lien avec ses partenaires, les conditions d'une transition écologique et d'un modèle de ville durable qui concilie les exigences d'une solidarité qui rassemble, d'un développement responsable et d'un vivre-ensemble apaisé.

C'est de cet engagement partagé que se nourrit chaque année depuis 2011 le contenu du rapport sur le développement durable.

Aussi, pour cette année encore, ce document se propose, au travers du prisme des cinq finalités du développement durable, de porter un regard sur le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire en 2019, de mettre en lumière les actions d'éco-exemplarité les plus significatives réalisées par les services de la Ville et de présenter les perspectives envisagées pour 2020 à travers un budget transversal développement durable.

The background image shows a bright, sunny day with a clear blue sky. In the foreground, a paved path runs along a grassy bank next to a calm lake. Three people are walking on the path: a woman in a white dress, a man in a dark shirt carrying a blue bag, and a young girl in a pink shirt and purple cap. The middle ground is filled with lush green trees and bushes. In the background, several modern, multi-story apartment buildings are visible under the sky.

BILAN DES POLITIQUES

PUBLIQUES

ET DES ACTIONS

MISES EN ŒUVRE

SUR LE TERRITOIRE

CRISTOLIEN





« L'ARBRE DE VIE »
sur l'îlot Jacquard.

1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE, PRIORITÉ PREMIÈRE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les collectivités territoriales, à travers leurs politiques publiques, la gestion de leurs services et de leurs patrimoines, ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. En relation directe avec l'ensemble des acteurs locaux, elles peuvent agir sur les secteurs résidentiels et des transports, responsables de plus des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre (GES), s'engager dans le développement des énergies renouvelables et mobiliser leurs politiques d'aménagement urbain pour une gestion exemplaire et maîtrisée des consommations d'énergie.

Actrice de la transition de son territoire, Créteil est résolument engagée dans cette voie depuis de nombreuses années et conduit, en lien avec ses partenaires, des actions exemplaires en ce sens. Au côté de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et des autres communes membres du territoire, elle s'est notamment dotée en 2019 d'une feuille de route ambitieuse et fédératrice pour réduire l'impact environnemental du territoire communal, améliorer la qualité de l'air et proposer des solutions alternatives en termes de mobilités et de recours à l'énergie.

1.1. L'ADOPTION D'UN PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL AMBITIEUX ET FÉDÉRATEUR

1.1.1.

Une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable

La ville de Créteil a très tôt pris conscience d'engager la transition énergétique de son territoire en adoptant dès 2014 **un plan climat-énergie territorial (PCET)**. Outil de planification offert aux collectivités pour répondre aux enjeux globaux de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique, celui-ci a constitué le cadre de référence pour la période 2014-2018.

Cette compétence de planification stratégique fut transférée par la loi à Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) à sa création, le 1^{er} janvier 2016. À ce titre, cette structure a engagé pendant plus de deux ans un travail visant l'adoption d'une stratégie territoriale de transition écologique, économique et durable à l'échelle de ses 16 communes membres, formalisée à travers **un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**.

1.1.2.

La préparation du plan climat

À compter du 14 février 2018, GPSEA s'est donc engagé dans la procédure d'élaboration de ce document, gage de l'ambition partagée des acteurs locaux pour le climat.

Un **diagnostic liminaire** a ainsi été réalisé, en lien avec l'Ademe et l'agence locale de l'énergie du Val-de-Marne, afin d'identifier les **vulnérabilités spécifiques au territoire**, d'améliorer les connaissances des conséquences du dérèglement climatique et de la hausse des coûts de l'énergie, et de définir une stratégie d'adaptation au regard des **opportunités qu'offre le territoire**.

En novembre 2018, le conseil des maires a permis, à l'appui du diagnostic, d'arrêter

les objectifs et mesures à mettre en œuvre dans le cadre du plan climat et d'asseoir l'ambition commune de faire de GPSEA un **territoire moteur de l'exemplarité environnementale**.

1.1.3.

Une démarche de construction participative

La construction du plan climat s'est appuyée sur une **démarche participative et citoyenne** associant, lors de temps de sensibilisation ou de groupes de travail, l'ensemble des communes du territoire ainsi que de nombreux acteurs et partenaires : collectivités, institutions, gestionnaires de réseaux, bailleurs, associations, entreprises, citoyens, etc.

Un grand nombre de partenaires institutionnels, économiques et associatifs (GRDF, Enedis, Sigeif, Suez, Haropa, département du Val-de-Marne, Île-de-France Énergies, etc.) ont également produit des contributions écrites visant à exprimer les enjeux qu'ils ont identifiés pour notre territoire et proposer diverses actions.

Au total, **11 temps forts** ont permis l'émergence de **278 propositions**. 152 d'entre elles ont alimenté la réflexion dont a résulté un projet de programme de 50 actions.

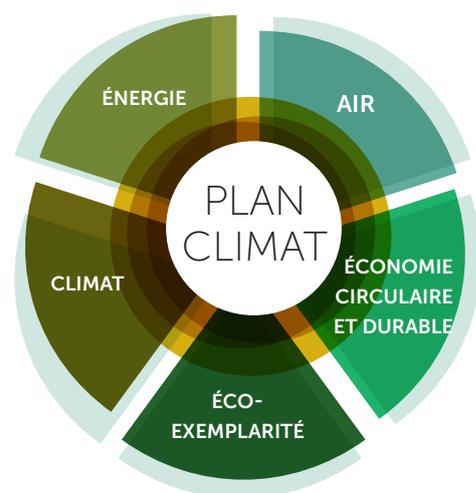


1.1.4.

L'adoption du plan climat et de 50 actions volontaristes pour la planète

Le 2 octobre 2019, le Conseil territorial a approuvé le projet de **plan climat-air-énergie territorial**, constitué d'un document stratégique, d'un programme de 50 actions, du diagnostic, d'un rapport portant sur les incidences du plan climat sur l'environnement, du dispositif de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan climat.

Ce programme d'action permet de fixer une vision à long terme en matière de développement durable, conforme aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains, et s'articule autour des ambitions suivantes pour notre territoire :



– **Énergie** : participer à la massification de la rénovation des logements ; augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération ; tendre vers la neutralité carbone d'ici à 2050 ;

– **Climat** : accroître la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, notamment en matière d'eau et d'assainissement ; préserver les espaces naturels et le cadre de vie ;

– **Air** : préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs ;

– **Économie durable et circulaire** : aménager un territoire durable ; favoriser une agriculture saine de proximité ;

– **Éco-exemplarité** : être une collectivité exemplaire.

En 2020, les actions identifiées seront progressivement mises en place. Le territoire communal est notamment concerné par neuf actions.

ACTION 2 : Pour bénéficier des aides à la rénovation, le premier enjeu est de savoir où chercher les dispositifs existants et les conditions d'éligibilité. **Une plateforme numérique de conseils personnalisés sera donc créée** afin de permettre aux Cristoliens d'être accompagnés dans les projets de rénovation énergétique de leur logement.

ACTION 5 : Pour favoriser le développement du mix énergétique du chauffage urbain, la ville de Créteil ainsi que GPSEA accompagneront **le projet de l'usine de valorisation énergétique Valo'Marne** pour développer sa capacité de production de chaleur urbaine.

ACTION 6 : Pour permettre l'émergence de projets novateurs en faveur de l'environnement et de la qualité de l'air, GPSEA accompagnera **la structuration d'une filière santé** à Créteil, en partenariat avec l'UPEC, l'AP-HP (hôpital Henri Mondor), le centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) et l'Inserm.

ACTIONS 7 ET 8 : À travers son **plan local de déplacements**, GPSEA s'engage à faciliter les déplacements actifs et à favoriser les déplacements propres, qu'ils soient collectifs ou individuels.

ACTION 13 : Pour une cohérence dans les projets d'aménagement sur le territoire, entre les zones d'activités économiques et les programmes de renouvellement urbain comme au Mont-Mesly, **une charte d'aménagement et de construction durable** sera établie, imposant des contraintes de la conception à la réalisation d'un projet.

ACTION 18 : GPSEA souhaite renforcer la **végétalisation des centres urbains**. Il proposera une stratégie de verdissement des villes qui le souhaitent, en fonction notamment des potentialités du centre de production florale et arboricole de GPSEA, qui cultive toutes les fleurs et tous les végétaux ornant Créteil.

ACTION 26 : GPSEA va continuer d'agir sur la gestion des déchets. Le lancement **d'un plan territorial de prévention des déchets** en 2020 permettra de réduire les déchets produits, d'augmenter la part de déchets recyclés, notamment les déchets organiques.

ACTION 33 : GPSEA envisage d'augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible. **Le développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine** permettront d'atténuer les contrastes du territoire en tissant un lien entre zone urbaine et zone rurale.

La ville de Créteil, consciente des attentes et des enjeux majeurs associés à un développement durable et harmonieux du cadre de vie de nos concitoyens, et déjà moteur de cette transition énergétique depuis des années, s'inscrira aux côtés de GPSEA et des autres communes membres dans cette démarche de construction collective d'un futur commun.

1.2. L'AMBITION CONTINUE DE RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

En tant que territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), la ville de Créteil mène des **actions exemplaires sur son patrimoine** et porte une attention toute particulière à la réduction de ses émissions de GES au travers d'une consommation d'énergie maîtrisée et du **choix vertueux d'un mix énergétique** pour le réseau de chauffage urbain, service qu'elle propose à de nombreux Cristoliens.

1.2.1.

Les actions en matière d'économie d'énergie menées sur le patrimoine municipal

■ Les opérations de rénovation thermique des bâtiments municipaux

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) », porté par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la commune a obtenu un accompagnement à hauteur d'un million d'euros afin de mener un certain nombre de travaux d'envergure pour favoriser **l'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine** bâti et de ses infrastructures.

Aussi, depuis 2016, ont pu être menés d'ambitieux travaux d'isolation thermique sur le patrimoine communal – la piscine du Colombier, le centre sportif Eyquem et le groupe scolaire des Guiblets – ainsi que la rénovation de l'éclairage public des quartiers de l'Échat, du Palis et du quai de la Croisette.

En 2019, la principale opération menée a concerné le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Félix Éboué afin de favoriser la réduction des consommations d'énergie pour le chauffage, avec des déperditions thermiques divisées par sept dans les zones traitées et l'amélioration du confort thermique des utilisateurs en toute saison.

Parallèlement, plusieurs autres chantiers ont été réalisés en 2019 afin d'assurer l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, notamment au sein des groupes scolaires Victor-Hugo, Jeu de Paume, Buttes, Monge, Savignat, au stade de l'île Brise-Pain et au gymnase du Jeu de Paume.

■ La modernisation progressive du réseau d'éclairage public

Composé de 9 000 points lumineux, le réseau d'éclairage public de la commune fait l'objet depuis plusieurs années d'opéra-

NOMBRE
DE LANTERNES
REPLACÉES
PAR AN

2015	122
2016	177
2017	444
2018	428
2019	624

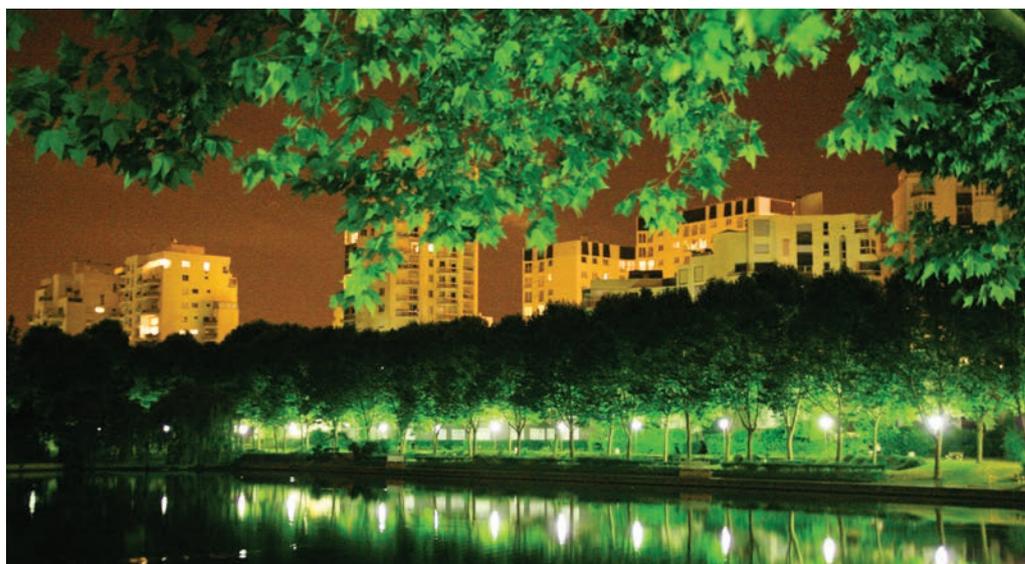


POINTS
LUMINEUX
9 000

LANTERNES
REPLACÉES
EN 2019
624

ÂGE MOYEN
DU RÉSEAU
50 ans

ENTRE 2018
ET 2019,
DIMINUTION
DE LA
CONSOMMATION
ÉLECTRIQUE
- 7,47 %



tions visant la **rénovation de l'ensemble de ses installations**. Pour ce faire, les services de la Ville remplacent systématiquement les luminaires par une technologie LED, qui, en plus de permettre une importante diminution de la consommation électrique et des frais de maintenance du fait d'une durée de vie de vingt-cinq ans, assure une luminosité plus efficace.

Le programme de remplacement des ampoules à ballon fluorescent contenant du mercure s'est ainsi poursuivi en 2019 avec la mise en place de 322 lanternes LED, principalement localisées dans les quartiers de la Croix des Mèches, des Bardières, de la Côte d'Or, des Coteaux du Sud et du Mont-Mesly. Aussi ce sont au total 624 lanternes qui ont été remplacées en 2019 (contre 428 en 2018).

En parallèle, l'allumage et l'extinction de l'éclairage public sont réglés automatiquement grâce à des interrupteurs crépusculaires. Toutes les lanternes remplacées sont systématiquement équipées de ballasts électroniques, qui permettent d'abaisser la luminosité de 20 % pendant une partie de la nuit.

En 2019, les actions menées ont ainsi permis une **diminution de la consommation électrique de 7,47 %** par rapport à celle de 2018. La consommation énergétique est ainsi passée de 5 744 298 kilowattheures (kWh) fin 2018 à 5 346 353 kWh fin 2019. Les travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés ont permis d'éviter l'émission de 28 tonnes de GES.

1.2.2.

Le choix du chauffage urbain et d'un mix énergétique vertueux

■ **Le réseau de chauffage urbain et les travaux d'optimisation menés**

Le **réseau de chauffage urbain**, géré par la Société de chauffage urbain de Créteil (Scuc), du groupe Dalkia, à travers une délégation de service public, permet de fournir en chauffage et électricité actuellement l'équivalent de 37 574 logements (66 % de logements et 34 % d'équipements).

Avec le choix du chauffage urbain, Créteil contribue à réduire les émissions de GES mais aussi à alléger les factures des usagers, avec une **énergie moins chère que le gaz** et un taux de TVA moindre (taux réduit à 5,5 %), compte tenu du mix énergétique incluant plus de 50 % d'énergies renouvelables depuis le 1^{er} juillet 2014.

Le réseau a recours à quatre types d'énergie : le gaz, le fuel, le captage de la chaleur contenue dans le sol (géothermie) et la récupération de la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères.

Travaux menés sur le puits de géothermie

Mis en service en 1988, le système de géothermie installé au Mont-Mesly est composé de deux puits, l'un d'exhaure et le second d'injection. Plusieurs séries d'opérations menées en 2010 et 2015 ont permis d'**augmenter le débit** nominal du puits d'exhaure pour atteindre 280 m³/h,

permettant ainsi une **meilleure valorisation de la ressource géothermale**. Parallèlement, deux pompes à chaleur industrielles haute température, d'une puissance totale de 8 mégawatts (MW), ont été installées en 2014 sur le site et ont été raccordées avec les équipements existants.

Cette configuration permet depuis d'améliorer sensiblement la récupération de la chaleur de la géothermie, de maximiser le rendement des pompes et de valoriser, depuis sa mise en service, 53 060 mégawattheures (MWh) d'énergie renouvelable sur le réseau de chauffage urbain, soit 11 770 tonnes de CO₂ économisées. La performance du mix énergétique pour la saison 2018-2019 s'est élevée à **64,22 %**.

Extension du réseau de chauffage urbain

Après avoir mené, de 2014 à 2017, des travaux de rénovation du réseau de chauffage dans le quartier du Mont-Mesly puis envisagé le raccordement de l'hôpital Henri Mondor en 2016, des travaux de maillage du réseau ont été lancés en 2019 afin de sécuriser l'alimentation du secteur en développement du parc Duvauchelle accueillant la Maison du handball, la société Valeo et deux complexes hôteliers. Des études de préfiguration de travaux d'extension du réseau entre la chaufferie du quartier de la Croix-des-Mèches et le quartier du Grand Colombier ont également été conduites.

Raccordement à l'usine Valo'Marne

En lien avec les travaux de modernisation de l'usine Valo'Marne, un troisième réseau reliant cet équipement à la chaufferie du Palais a été créé, et ce afin d'alimenter le réseau de chaleur avec l'énergie produite par l'incinération des déchets.

Après avoir consacré l'année 2018 à l'étude de faisabilité tant technique que financière de cette extension de réseau, l'année 2019 a été dédiée à la réalisation des travaux avec une livraison effective en fin d'année. Ce troisième tube permet d'injecter dans le réseau une quantité de chaleur passant de 130 000 MWh à 170 000 MWh et par là

même de sécuriser cette liaison en cas de fuite sur un des trois tuyaux.

Par ailleurs, cet apport supplémentaire de chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères augmentera encore plus la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique alimentant le réseau et de réduire à due proportion celle des énergies fossiles.

■ L'extension de l'unité de valorisation énergétique Valo'Marne

Équipement structurant pour notre territoire, **le centre de valorisation énergétique Valo'Marne** va faire l'objet d'ici à 2023 d'un projet de modernisation majeur porté par les sociétés Suez et Tiru (filiale d'EDF), en lien avec le Syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (Smitduvm), GPSEA et la Ville. Inscrit au sein du plan climat (action n° 5), et récompensé par la **Marianne d'Or du développement durable** en 2019, l'accompagnement de cette démarche ambitieuse lancée courant 2018 vise à faire de notre territoire une référence **en matière d'économie circulaire et solidaire**.

En effet, par un investissement privé de près d'un milliard d'euros sur vingt ans, Valo'Marne augmentera la **capacité de valorisation** de l'usine et la qualité du

Usine d'incinération Valo'Marne.



recyclage des déchets, réduisant ainsi les enfouissements, et améliorera les performances écologiques et sanitaires de l'équipement conformément à la charte d'excellence environnementale et sociale signée avec ses partenaires, dont GPSEA, début 2018. Elle permettra ainsi à terme d'alimenter **51 000 équivalents logements** (37 574 aujourd'hui) en électricité verte et en chauffage propre avec une TVA réduite compte tenu du recours au mix énergétique. Par ailleurs, une serre agricole urbaine de 45 000 m², une serre pédagogique, un puits de carbone expérimental et une station de production d'hydrogène à usage public viendront compléter le projet.

En 2019, outre le raccordement d'un troisième tube au réseau de chauffage urbain de la commune, **le puits de carbone**, qui permet de réduire les émissions de CO₂, a été inauguré en mars, des études de conception de la station hydrogène ont été réalisées, et des coopérations ont été envisagées avec des associations pour le déploiement d'action d'insertion sociale par le travail. A par ailleurs été menée au printemps une concertation publique préalable auprès des habitants, qui s'est déroulée au travers de deux réunions publiques et plusieurs ateliers participatifs. L'enquête publique devrait, quant à elle, être envisagée courant 2020.



LONGUEUR
DU RÉSEAU
47,8 KM

PUISSANCE
SOUSCRITE
244 678 MW

ÉQUIVALENTS
LOGEMENTS
RACCORDÉS
39 150

ÉNERGIES
RENOUVELABLES
EN 2018-2019
64,22 %

RENDEMENT
GLOBAL
DU RÉSEAU
77,11 %

Puits de carbone
de l'usine Valo'Marne



1.3. L'AMBITION D'UN MODÈLE URBAIN DURABLE ET RESPONSABLE

C'est avec l'exigence constante qu'impose **l'ambition d'une ville durable** que Créteil poursuit sa politique urbaine proposant, en lien avec ses partenaires, une offre conséquente de logements accessibles à tous, d'équipements publics et commerciaux à hauteur des besoins, et portant ainsi un **modèle urbain** en phase avec les enjeux de développement durable.

À cet effet, et conformément à l'action n° 13 du plan climat, la Ville participera en 2020 à l'élaboration d'une **charte d'aménagement et de construction durable** au côté de GPSEA. Elle visera à imposer aux aménageurs et promoteurs de fortes exigences en matière environnementale, de la conception à la réalisation d'un projet du territoire (labellisation environnementale systématique des opérations, qualité des matériaux utilisés, qualité d'usage et agilité des bâtiments et équipements construits...).

1.3.1. Des opérations d'aménagement exemplaires

■ Un nouvel horizon pour le Haut du Mont-Mesly

La commune va signer durant le premier semestre 2020 avec GPSEA, l'État et l'ensemble des partenaires de l'ANRU, une convention pluriannuelle de rénovation urbaine du **quartier du Haut du Mont-Mesly**. Ce quartier va ainsi connaître dans les prochaines années une opération de renouvellement urbain de grande ampleur qui place la dimension écologique et l'excellence environnementale au cœur du projet.

Cette ambition se matérialisera ainsi par la création d'une nouvelle offre de logements diversifiée, l'aménagement des voiries et des espaces publics pour structurer le quartier et faciliter les déplacements, l'amélioration de l'offre et de la qualité des

commerces de proximité et la proposition d'équipements publics plus fonctionnels, avec notamment la construction d'un nouvel équipement socio-culturel, d'une Maison des seniors, d'une crèche départementale et d'un groupe scolaire novateur, le « carrefour éducatif ».

Modèle d'excellence environnementale

D'excellence environnementale, ce projet s'appuiera également sur des déplacements sobres en énergie, le développement de la nature en ville et de la biodiversité, et sur le choix du raccordement au réseau de chauffage de la commune alimenté par des énergies renouvelables.

Par ailleurs, une ambition forte sera portée auprès de l'aménageur Créteil Habitat pour que les logements à bâtir intègrent de **hautes exigences en matière d'efficacité et de performance énergétiques**, notamment au travers du choix des matériaux et l'isolation des bâtiments. L'obtention de la certification **NF Habitat HQE** et du label **BiodiverCity** sera envisagée pour l'ensemble des îlots à construire.

Forêt urbaine

L'identité paysagère du Haut du Mont-Mesly sera renforcée par la création de nouveaux parcs publics et lieux de loisirs (aires de jeux, parcours sportifs, potagers), la rénovation des espaces verts existants et la réalisation d'**une « forêt urbaine » unificatrice** qui irriguera l'ensemble du quartier.

En effet, s'appuyant sur le patrimoine arboré de grande qualité que connaît le quartier, le projet souhaite enrichir la diversité biologique des plantations en renforçant la présence des espaces boisés par une campagne de plantation ambitieuse.

Carrefour éducatif

Véritable **projet d'excellence et vecteur de mixité sociale**, ce nouveau groupe scolaire est envisagé comme un lieu ouvert sur le quartier et a reçu le **label « Cités éducatives »** pour la période 2020-2022, lequel permettra à la commune de disposer de moyens supplémentaires affectés par l'État et d'intensifier la prise en charge éducative des enfants. En plus d'être un lieu d'apprentissage des savoirs, cet équipement sera pensé comme un lieu de vie, de loisirs et de convivialité ouvert aux habitants du quartier en dehors des temps scolaires et périscolaires.

Il intégrera également en son sein une crèche départementale de 90 berceaux, un relais assistante maternelle et un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) pour les enfants atteints de troubles autistiques.

■ La mutation durable du quartier de l'Échat

Le quartier de l'Échat va connaître, dans les prochaines années, une importante mutation avec la mise en œuvre de projets d'aménagement de grande ampleur comprenant **la construction d'une nouvelle gare multimodale**, le réaménagement des espaces publics alentour et le développement d'une nouvelle offre de logements dans le secteur « Échat Sud ».

Réalisé en harmonie avec la future gare du Grand Paris Express, le projet urbain envisagé par la société Nexity développera une **conception urbaine durable et écologique** avec, entre autres, des terrasses végétalisées accessibles aux usagers. Le projet sera modulable et pourra évoluer dans le temps, les logements pouvant se transformer en bureaux et vice versa, en fonction des besoins.

Enfin, dans le secteur du Triangle de l'Échat, actuellement isolé par de grands axes de circulation routière du reste de la ville, Grand Paris Aménagement ambitionne de réaliser un projet urbain mixte. La Ville, en

lien avec l'aménageur, veillera à ce que les enjeux du développement durable soient intégrés pleinement dans cette opération.

■ Le projet « L'Arbre de Vie » sur l'îlot Jacquard

GPSEA, en lien avec la ville de Créteil, a lancé en janvier 2019 un appel à projets pour une opération de construction en vue de la **requalification du site dit de l'îlot Jacquard**, entre les stations L'Échat et Université. Ce projet de construction vise à intensifier le dynamisme économique du quartier lié à l'arrivée du Grand Paris Express.

Quatre projets ont été présentés lors des Assises de la ville de Créteil en juin 2019 et c'est la proposition baptisée « **L'Arbre de Vie** », présentée par le cabinet d'architecture B&C France, qui a été retenue. Entre nature et architecture, ce projet mixte de 50 000 m² développera, sur un socle actif,

véritable prolongement de la nature et source de biodiversité, des **logements, des commerces, des amphithéâtres et salles de cours et un cluster sport-santé** (pavillon économie - start-up du sport, laboratoires de recherche, salle multisport sur sable). Le site accueillera également un restaurant approvisionné par des récoltes d'agriculture urbaine et biologique.

Au-delà des labels et certifications environnementales envisagées, l'**ambition écologique du projet** se traduira dans la place laissée au végétal, cultivé dans des bacs en pleine terre, et dans un système de récupération des eaux de pluie et d'arrosage au goutte-à-goutte favorisant une utilisation économe des ressources naturelles. Enfin, ce bâtiment sera constitué d'une simple peau permettant de faire baisser les coûts énergétiques et bénéficiera d'un système éolien sur les toits pour favoriser son autosuffisance en énergie.

Présentation du projet « L'Arbre de Vie » aux Assises de la ville.



1.3.2.

L'engagement de Créteil Habitat en faveur du développement durable

En fixant une priorité dans l'amélioration de la performance énergétique de ses logements, Créteil Habitat poursuit l'engagement pris auprès de ses locataires de maîtriser les charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique.

■ Les opérations de rénovation thermique sur le parc locatif

Mont-Mesly et rue Cheret

Lancée en 2014, l'opération de rénovation thermique du parc locatif de Créteil Habitat dans le **quartier du Mont-Mesly et de la rue Cheret** s'est achevée fin 2018. Ayant concerné 2 558 logements et 61 immeubles pour un montant de travaux de près de 23 millions d'euros, une attention particulière a été portée toute l'année 2019 à l'exploitation du chauffage collectif du parc locatif rénové.

Des contrôles réguliers des températures des logements ont ainsi été menés ainsi que des actions ciblées afin d'optimiser les consommations énergétiques et permettre aux habitants de bénéficier d'un allègement sensible de leurs factures de chauffage.

Grâce à cet ambitieux programme de travaux, les charges locatives de chauffage sont en **baisse de 47 % par rapport à 2013**, année de référence précédant le début de l'opération, ce qui permet aux locataires de réaliser des économies substantielles.

Résidence Avet et RPA Marivaux

En 2019, deux nouvelles opérations de réhabilitation thermique ont concerné les 58 logements de la **résidence Paul-François-Avet** situés dans le quartier du Centre ancien et les 77 logements de la **résidence pour personnes âgées (RPA) Marivaux**.



Rénovation thermique du Mont-Mesly.

Ces travaux d'isolation thermique par l'extérieur et en terrasses, qui se sont déroulés durant toute l'année, ont été complétés, pour ce qui est de la résidence Marivaux, par des interventions au sein des logements afin de mener des travaux d'adaptation des salles de bains à la perte d'autonomie et au handicap, et d'amélioration des systèmes de ventilation et de climatisation.

Tour Mansart au Montaigut

En 2020, l'engagement de Créteil Habitat se poursuivra au travers d'une importante opération de ravalement et de rénovation thermique de la **tour Mansart, située dans le quartier du Montaigut**. Estimé à 3,1 millions d'euros, ce programme de travaux prévoit l'isolation des façades, l'étanchéisation, l'isolation et la mise en sécurité des toitures-terrasses, mais aussi l'équilibrage de l'installation de chauffage et la mise en place de robinets thermostatiques.

Il s'agit ainsi d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment avec **une baisse attendue de la consommation en énergie d'environ 37 %**, dont 50 % pour le seul poste de chauffage, et une diminution à terme de plus de 43 % des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux, qui commenceront au premier semestre 2020, dureront entre douze et quinze mois.



- 7 % DE
CONSOMMATION
D'ÉLECTRICITÉ
ET - 15 %
DE CHARGES
AFFÉRENTES

20 000
INTERVENTIONS
TECHNIQUES

550
CHAUDIÈRES GAZ
À CONDENSATION
INSTALLÉES

■ Les nouvelles constructions exemplaires et responsables

En sa qualité de bailleur social, Créteil Habitat Semic a entrepris en 2018 deux opérations nouvelles de construction de logements locatifs sociaux sur le territoire communal, **certifiées Cerqual et H&E** (Habitat et Environnement).

Après avoir livré fin 2018 la résidence Campus Maupassant, située au 1 allée Mozart et composée de 130 logements locatifs sociaux (PLUS et PLS) dont 10 accessibles aux personnes à mobilité réduite, l'année 2019 a été consacrée à la réalisation d'une résidence neuve située rue Maurice-Déménitroux, au cœur du quartier du Centre ancien. Constituée de 65 logements locatifs sociaux (PLUS et PLAI) et de 66 places de parking en sous-sol, celle-ci devrait voir ses travaux de construction s'achever courant 2020.

■ Les actions écoresponsables du quotidien

Créteil Habitat Semic s'efforce aussi, en tant qu'**acteur écoresponsable**, de mener des actions et des démarches quotidiennes de maîtrise des consommations électriques de son patrimoine. Cet engagement se concrétise par les démarches suivantes :

- la mise en œuvre depuis début 2018 d'une programmation pluriannuelle de **rempla-**

cement de tous les luminaires des parties communes de l'ensemble des résidences du parc par des luminaires LED basse consommation ;

- l'optimisation des puissances souscrites en matière de **fourniture d'énergie électrique** pour les parties communes depuis quatre ans par la mise en place d'un contrat-cadre. Les résultats sont significatifs : une baisse des consommations de 7 % et une réduction des coûts de 15 % ;

- la **maîtrise des consommations d'eau**, premier poste de charges pour les résidents, est envisagée à la fois au travers de fortes actions de sensibilisation des locataires aux gestes écoresponsables du quotidien pour favoriser la diminution de leurs charges et par la souscription d'un contrat complet pour assurer avec efficacité des actions techniques et intervenir rapidement en cas de constat de dérives occasionnelles de compteur divisionnaire (20 000 interventions en 2018) ;

- la **maîtrise des charges de chauffage individuel** avec l'installation ces dernières années de 550 chaudières gaz à condensation. Ces remplacements ont ponctuellement été accompagnés par la mise en place de nouveaux thermostats d'ambiance. Ces associations ont permis d'améliorer à la fois le confort et la maîtrise des consommations individuelles de gaz.

1.3.3.

Les actions proposées aux Cristoliens pour maîtriser leurs consommations et réduire le risque de précarité énergétique

Depuis octobre 2014, en lien avec GPSEA, des **conseils gratuits et indépendants** sont délivrés en mairie une fois par mois par l'agence locale de l'énergie du Val-de-Marne. Ces permanences, qui ont été au nombre de 14 en 2019, s'adressent à tous les locataires, propriétaires ou copropriétaires, désireux de s'informer sur les dispositifs techniques et financiers concernant la maîtrise de l'énergie, l'amé-

Tour Mansart
au Montaigut.



lioration de l'efficacité énergétique des constructions et l'utilisation des énergies renouvelables.

Les thèmes abordés par le conseiller info-énergie permettent aux participants de mieux comprendre leurs factures d'énergie et d'eau, en insistant sur les informations importantes qui composent une facture (consommations, abonnement, taxes, etc.) et de bénéficier de conseils pour diminuer et mieux maîtriser leurs consommations énergétiques.

Nombre de rendez-vous lors des permanences info-énergie

2016	2017	2018	2019
15	19	17	34

Au-delà de cette initiative, plusieurs autres acteurs sur le territoire communal proposent aux Cristoliens des démarches semblables d'**accompagnement et de sensibilisation aux écogestes pour réduire le risque de précarité énergétique**. Peuvent être mentionnées l'action de Valophis Habitat auprès de ses locataires, le dispositif « Mesurer et accompagner pour garantir des économies » (Mage) du département du Val-de-Marne, qui concerne en priorité les bénéficiaires du fonds de solidarité habitat (FSH), et le soutien financier apporté aux copropriétés dans leurs projets de rénovation thermique par la SEM Énergies Positif, dont la commune est actionnaire.

En 2020, conformément à l'action n° 2 de son plan climat-air-énergie territorial, GPSEA envisagera la mise en place d'une **plateforme numérique de conseil personnalisé** pour la rénovation énergétique des logements, afin de faciliter l'accès aux informations par les habitants.

1.4. LA PROMOTION D'UNE MOBILITÉ DIVERSIFIÉE ET DURABLE

Créteil est au cœur d'un important nœud routier, avec notamment l'autoroute A86 et la RD1. Elle dispose en outre d'**un réseau de transports en commun dense** (4 stations de métro, 2 stations des RER A et D, 9 lignes de bus RATP, 162 stations de bus, 4 lignes de la Strav, le TVM), assurant ainsi une proximité immédiate avec Paris et offrant une bonne desserte des différents quartiers et des liaisons aisées avec les communes voisines.

Dans les prochaines années, ce réseau de transports en commun va encore se renforcer avec notamment l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express. Par ailleurs, la Ville entend continuer d'offrir à sa population des modes de circulation doux respectueux de l'environnement et, en lien avec GPSEA, travaille à la formalisation d'une feuille de route stratégique pour améliorer tous les types de déplacements.

1.4.1. Le renforcement de l'offre de transports en commun

■ La future gare du Grand Paris Express

À l'horizon 2022, Créteil sera connectée au **Grand Paris Express et à la future ligne 15 du métro**, qui reliera entre elles les villes du sud de la petite couronne parisienne. Projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France, l'emplacement de la future gare Créteil-l'Échat, située sous la rue Gustave-Eiffel, a été choisi pour faciliter **l'interconnexion multimodale** avec les nombreux autres modes de transport en commun que connaît la commune, et notamment une correspondance avec la ligne 8 du métro Paris Balard-Créteil-Pointe du Lac. Avec près de 90 000 voyageurs attendus chaque jour, ce projet de taille permettra de densifier l'offre de transports en commun sur notre territoire.

Alors que les premiers travaux commencés en 2018 consistaient dans la construction des murs souterrains, le creusement de l'espace intérieur et de la boîte souterraine de la future gare, le chantier est entré dans une nouvelle phase à l'été 2019 avec l'arrivée du tunnelier.

Baptisé « Camille », en hommage à Camille Serme, joueuse professionnelle de squash cristolienne, ce dernier a commencé à creuser à partir du mois d'octobre, à une vingtaine de mètres de profondeur, les 4,2 kilomètres de tunnel qui séparent Créteil de la future gare de Champigny-sur-Marne.

■ Le projet de téléphérique urbain du Câble A

Porté par Île-de-France Mobilités en lien avec le département du Val-de-Marne, le projet du Câble A-Téléval, **premier téléphérique urbain en Île-de-France**, souhaite s'inscrire dans une logique de développement durable et apporter une amélioration concrète aux difficultés quotidiennes de déplacement des habitants des communes voisines de Créteil.

La ville de Créteil s'est félicitée dès l'origine de ce projet, dans toutes ses dimensions : désenclavement des villes concernées, adoption d'un mode de transport en commun conforme aux objectifs de développement durable et prise en compte de la nécessité de concilier la vie professionnelle et personnelle de nos concitoyens en favorisant leur mobilité.

Toutefois, le tracé retenu par l'opérateur Île-de-France Mobilités, pour son arrivée sur Créteil, pose un certain nombre de difficultés environnementales et perturberait de manière importante les conditions de vie et d'habitat des habitants du quartier résidentiel des Sarrazins Sud. Alors que la municipalité avait affirmé, lors de l'enquête publique portant sur le tracé de ce projet, son souhait que des études complémentaires permettant de modifier le tracé soient réalisées, la préfecture du Val-de-Marne a, le 22 octobre 2019, déclaré d'utilité publique ce projet dans son tracé d'origine.

La commune a ainsi déposé fin 2019 un **recours gracieux contre cette décision** en cohérence avec l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France.

1.4.2. L'élaboration d'un plan local des déplacements et d'un plan vélo

GPSEA exerce une compétence en matière de transport et de déplacement qui prévoit l'élaboration d'un **plan local de déplacements (PLD)** articulé avec un **plan vélo** (actions n° 7 et n° 8 de son plan climat-air-énergie territorial). Le PLD constitue un document programmatique qui vise à donner un cadre à la politique mise en œuvre quant aux transports et aux déplacements sur le territoire. Le plan vélo a quant à lui pour objet de développer et d'encourager le mode cyclable sur l'ensemble des communes membres du Territoire.

Démarche partagée avec l'ensemble des villes et des partenaires de la mobilité, l'élaboration du PLD s'articule autour de trois phases : une phase de diagnostic, une phase de construction d'un plan d'action, constituant une feuille de route pour améliorer tous les types de déplacements, et une phase de concertation avant son approbation par les élus territoriaux.

Aussi, GPSEA a engagé cette démarche depuis début 2018 et a formalisé un diagnostic des mobilités du territoire, présenté au conseil des maires de mai 2019 et au conseil de territoire de juin 2019. Il ressort de ce diagnostic que les habitants de GPSEA pratiquent **des mobilités très différentes d'un point à l'autre du territoire**, en fonction de l'offre disponible en transports en commun et en modes de transport alternatifs. De plus, ceux-ci sont confrontés à des ruptures physiques fortes qui parcourent le territoire, qu'elles soient naturelles (Seine, Marne), ferroviaires ou routières. Ce sont ainsi plus de **600 000 trajets quotidiens** qui ont pour origine et destination GPSEA, majoritairement en voiture, même si le taux de motorisation des ménages est en baisse,



ce qui est favorable à une utilisation accrue des modes alternatifs. Les modes actifs (vélo et marche) quant à eux ne représentent que 10 % des modes de transport utilisés par les habitants.

Depuis février 2019, le PLD et le plan vélo sont entrés en phase d'élaboration de leur plan d'action, sur la base du diagnostic, à travers notamment l'organisation d'ateliers de travail thématiques. Afin de répondre à l'hétérogénéité des déplacements identifiés, d'atténuer les ruptures physiques, de traiter la congestion des axes routiers et d'encourager le recours à des modes alternatifs, le plan d'action du PLD se construit autour de plusieurs thématiques :

- ACTION 1 :** Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification
- ACTION 2 :** Affirmer la pratique des modes actifs
- ACTION 3 :** Rendre les transports en commun plus attractifs
- ACTION 4 :** Gérer le stationnement sur GPSEA
- ACTION 5 :** Améliorer le transport et la livraison des marchandises
- ACTION 6 :** Communiquer, sensibiliser, observer

Il est prévu d'approuver le PLD et le plan vélo courant 2020, puis de soumettre ces documents à la consultation des personnes publiques associées. Véritable volet « transports » du PCAET, cette démarche porte l'ambition de développer les mobilités durables sur l'ensemble du territoire.

1.4.3. Le soutien au développement des déplacements propres

■ Les aménagements cyclables et l'offre de vélo en libre-service

Alors que Créteil a été construite pour favoriser les déplacements en voiture, la commune porte l'ambition constante de favoriser les **modes actifs de circulation** (cycles et piétons). Ainsi de nombreux aménagements existent, comme en témoignent les 67 kilomètres de pistes ou bandes cyclables, les 24 doubles sens cyclables, les voies piétonnes, les zones 30 et les zones de rencontre présents sur notre territoire. Les derniers aménagements de ce type ont concerné en 2019 la rue de la Prairie, l'avenue de la Reine-Blanche, l'avenue Marie-Amélie et le quartier de la Habette.

Le **pôle intermodal à Pompadour** (RER D et station de bus TVM et 393) dispose d'une



67 km
DE PISTES
CYCLABLES

518
PERSONNES
ABONNÉES
AU CRISTOLIB'

1 590
TRAJETS
(45 689 DEPUIS
LA MISE EN
SERVICE)

Station de recharge de véhicules électriques.



consigne Véligo. Le service est ouvert à tous les voyageurs des transports en commun franciliens détenteurs d'une carte Navigo. Pour un abonnement annuel de 10 à 30 €, les vélos sont à l'abri et en sécurité.

Afin d'inciter la population à l'utilisation de ce mode de circulation, et ce dans un souci de réduire les émissions de GES liées au transport routier, la Ville a fait le choix, en avril 2010, de déployer sur son territoire un **service de location de vélos en libre-service**. Ce dernier, qui propose une demi-heure gratuite et comprend 130 vélos et 254 points d'accroche, est accessible 24 h/24, selon plusieurs formules. Au total, ce sont 10 stations de vélos Cristolib' qui maillent le territoire communal.

Dans le cadre du futur **plan vélo** en cours d'élaboration, l'ambition est de permettre à terme de créer un réseau cyclable à l'échelle du territoire, de traiter les coupures urbaines et de créer de nouvelles places de stationnement vélo. Le réseau structurant projeté comprendrait ainsi 202 km d'aménagements cyclables, se déclinant autour d'itinéraires à rayonnement territorial, d'un réseau gare et de réseaux intercommunaux.

Par ailleurs, une **aide financière à l'achat de vélos électriques** à la destination des Cristoliens est également à l'étude.

■ La nouvelle offre de service proposée aux voitures électriques

La Ville, en lien avec GPSEA, a fait le choix très tôt de s'associer au syndicat mixte Autolib' afin de promouvoir l'utilisation de **véhicules électriques en autopartage**. Ce sont donc 19 stations équipées de bornes de recharge électrique qui, entre 2011 et 2013, avaient maillé l'ensemble du territoire communal. Ce service a néanmoins pris fin depuis le 31 juillet 2018 sans perspective à moyen terme de reprise de cette activité.

Dans un contexte de fort développement de l'usage des véhicules électriques, et afin de favoriser une mobilité moins polluante sur son territoire, la commune a décidé de réaliser en 2019 **des travaux de remise en service** de la moitié de ces stations. L'objectif est de mettre à la disposition des usagers cristoliens, qui disposent de véhicules électriques, les 54 bornes de rechargement de ces stations à compter du 1^{er} janvier 2020 à un prix accessible (abonnement annuel de 100 €). Les autres stations, moins fréquentées, ont été démontées en vue d'offrir de nouvelles places de stationnement public, ce qui répond aux demandes des Cristoliens dans les secteurs où il est difficile de se garer.

Cette nouvelle offre de service de recharge électrique pour les véhicules des particuliers vient ainsi compléter les bornes installées depuis fin 2018 dans le parking de la Porte de Brie.



Nouveaux
fleurissements
et mobiliers urbains
installés dans
le secteur Leclerc.



Réouverture
de la promenade
du tour du lac.

2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES, EXIGENCE FONDAMENTALE POUR UNE VILLE DURABLE AU CADRE DE VIE HARMONIEUX

La biodiversité est une **composante essentielle de la durabilité des écosystèmes**, dont dépendent toutes les sociétés humaines.

Ville pionnière en matière d'écologie urbaine, Créteil est depuis longtemps engagée dans une démarche où la prise en compte de la nature même de son territoire

constitue une **exigence indispensable**. En effet, la ville s'engage au quotidien pour **protéger et enrichir la biodiversité** de son territoire en renforçant la place du végétal et de l'agriculture urbaine. En outre, elle appréhende la **gestion des ressources de manière équilibrée** et œuvre pour proposer aux Cristoliens **un cadre de vie harmonieux**.

2.1. LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Créteil accorde une place de choix aux espaces verts et se démarque aujourd'hui par une **stratégie paysagère remarquable**. De nombreuses actions ont ainsi été entreprises pour améliorer le bien-être des Créteilais tout en agissant sur la qualité de leur environnement et la promotion de la biodiversité.

2.1.1. L'engagement affirmé de la Ville en faveur de la biodiversité

L'engagement de Créteil en faveur de la biodiversité est concret depuis de nombreuses années. En effet, dès 2009, la ville a adopté la **charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels** pour mettre en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel et intégrer la biodiversité dans sa politique locale d'aménagement.

En 2013, la Ville a souhaité adopter une **charte cristolienne « Jardinier durable »** afin de favoriser des pratiques de jardinage plus vertueuses. Cette charte s'applique aux utilisateurs des jardins familiaux et aux participants du concours annuel des « balcons et maisons fleuris ».

Enfin, labellisée « Quatre fleurs » depuis 1984 au concours des villes et villages fleuris, Créteil est reconnue parmi les **communes les plus vertes de France**, compte tenu des méthodes horticoles utilisées, de la multiplicité de ses actions en faveur de la biodiversité et du nombre de jardins familiaux.

2.1.2. L'action de protection des écosystèmes et de la faune

La commune mène depuis des années une politique ambitieuse en faveur de la biodiversité qui vise à protéger les écosystèmes, ce qui permet à des espèces animales rares

telles que le héron blongios nain, le butor étoilé ou les abeilles andrènes de s'établir à nouveau sur le territoire communal.

Cette stratégie s'appuie notamment sur le partenariat développé avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et le Groupement syndical agricole du Val-de-Marne (GSA94) qui s'est concrétisé avec l'implantation de **85 nichoirs à oiseaux** dans une dizaine de sites ainsi que de **12 ruches** dont six dans le parc Dupeyroux. Ces nichoirs permettent d'accueillir diverses variétés d'oiseaux et de lutter contre la présence de chenilles processionnaires, alors que l'implantation de ruches participe à la fructification des végétaux.

La surveillance et le contrôle des **espèces invasives** restent toutefois nécessaires, ce qui a conduit en 2019 à la destruction de 244 nids de chenilles processionnaires et de cinq nids de frelons asiatiques.

Nombre de nichoirs

2016	2017	2018	2019
65	77	85	85



12 RUCHES

85 NICOIRS
POUR OISEAUX



2.1.3.

La gestion durable du patrimoine arboré et des espaces verts

Des méthodes horticoles durables

La commune, labellisée « Quatre fleurs », utilise pour la gestion de ses espaces verts **des méthodes horticoles durables et responsables**.

Celles-ci consistent notamment dans la gestion extensible de certaines pelouses au travers de la diminution de la fréquence de tonte, qui permet le développement de plantes à fleurs sauvages, la valorisation des semis de prairies fleuries composées de plusieurs variétés de fleurs et vivaces favorisant ainsi la biodiversité et la suppression de haies monospécifiques (une seule essence) au profit de plantes diversifiées. À ces méthodes s'ajoutent également la **réduction des déchets** verts, l'utilisation **d'engrais verts** ainsi que l'emploi de **méthodes biologiques** telles que les lâchers de larves de coccinelle.

Enfin, le service procède à la végétalisation des pieds d'arbre, ce qui permet de participer à la protection du système racinaire de ce dernier, contribue à l'embellissement du pied, réduit le développement d'herbes indésirables et favorise la perméabilité et la pénétration de l'eau dans le sol.

Le suivi attentif du patrimoine arboré

Le service des parcs et jardins suit de façon très attentive le **patrimoine arboré de la ville**. Ce dernier est composé d'environ 26 000 sujets dont 12 000 en alignement dans nos rues et avenues, ce qui représente un taux exceptionnel de 80 % de la voirie plantée. Chaque année, il est procédé à des renouvellements ponctuels d'arbres le long des voiries ou dans les espaces verts et à des campagnes d'élagage.

La plantation d'arbres avec des essences diversifiées permet aux alignements de résister à des agresseurs (insectes et maladies, chancre coloré du platane, etc.). Le choix d'arbres offrant une floraison et une fructification utiles aux insectes pollinisateurs, et aux oiseaux qui s'en nourrissent, participe au maintien de la biodiversité. Par ailleurs, l'expérimentation de sondes tensiométriques permettant de raisonner les apports hydriques des jeunes plantations d'arbres est en cours, avec pour objectif d'ajuster la quantité d'eau à apporter dans un souci d'économie de cette ressource. À l'issue d'une période de trois ans, si les racines se sont suffisamment développées dans le sol d'origine, l'arbre sera alors considéré comme autonome.*

Le partenariat avec le centre horticole de GPSEA

GPSEA dispose de serres de culture et d'une pépinière pour la production florale destinée à la **végétalisation et à l'embellissement des espaces verts** des communes du territoire. Sur l'ensemble du site de production (1,9 hectare de serres) sont produites, chaque année, environ 325 000 plantes annuelles et 305 000 bisannuelles issues à 80 % de semis réalisés sur place en 2018. La pépinière de 5,5 hectares



contient environ 374 arbres d'ornement et 106 conifères, 32 000 arbustes de pleine terre ainsi que 51 000 plantes vivaces, graminées et fougères cultivées en hors-sol.

Le service cristolien des parcs et jardins s'adresse donc directement à GPSEA pour s'approvisionner en plantes. En 2019 ont pu être fournis à la ville 160 000 plantes à massif annuelles, 155 000 plantes à massif bisannuelles, 1 627 chrysanthèmes, 42 000 bulbes, 11 000 plantes vivaces et graminées, 2 200 arbustes, 141 arbres et conifères et 1 000 plantes vertes et fleuries.

Par ailleurs, le centre horticole propose une **offre pédagogique** destinée à accueillir tout type de public, composé d'un jardin des cinq sens, de potagers sous diverses formes et d'un rucher. 201 élèves des écoles maternelles et élémentaires Monge et Chateaubriand, soit neuf classes, ont pu visiter cet équipement et être sensibilisées aux enjeux liés à la préservation de la faune.

2.1.4.

La promotion de la nature en ville

Créteil a toujours œuvré pour faire la part belle à la nature en ville. C'est non seulement un enjeu majeur d'embellissement urbain, mais aussi un facteur de développement du lien social au travers d'espaces verts publics facilement accessibles, comme les jardins, les squares, les parcs urbains. Des espaces de détente et de récréation mais aussi des lieux de promenade et de découverte de la nature sont ainsi mis en valeur sur notre territoire.

Mise à disposition de jardins familiaux et partagés

Depuis plusieurs années, la Ville a souhaité mettre à la disposition des Cristoliens de nombreux jardins familiaux, véritables « oasis de verdure ». Ce sont ainsi **130 parcelles de jardins familiaux** qui ont été progressivement aménagées par la commune sur de nombreux sites, notamment aux Bordières, à la Habette, au Halage et à l'île Brise-Pain.



À ces lieux de détente pour les habitants, s'ajoutent un jardin partagé dans le quartier des Coteaux-du-Sud dont la gestion a été confiée à la régie de quartier, un jardin familial rue Juliette-Savar confié à l'association Emmaüs et les jardins familiaux gérés par la « Ligue du coin de terre », rue de la Prairie et rue des Écoles.

L'aménagement de l'entrée de ville

Alors que 22 parcelles avaient déjà été installées fin 2018 sur la pointe de l'île Brise-Pain et que des travaux de requalification sur l'allée Centrale (assainissement, viabilisation, éclairage public, etc.) et le remplacement de la passerelle, devenue obsolète, ont été engagés en 2019, la commune envisage en 2020 de poursuivre le **réaménagement de l'entrée de ville au pont de Créteil**. Une première phase permettra, au printemps 2020, la création de quatre parcelles à l'entrée de l'allée Centrale et de 40 nouvelles parcelles

7 000
VISITEURS
À « PARCS
ET JARDINS
EN FÊTE »

130
PARCELLES
DE JARDINS
FAMILIAUX



d'environ 100 m² sur les terrains des Voies navigables de France, situés sur l'île.

Dans le même esprit et afin de renforcer la protection de ces espaces naturels en bords de Marne, une seconde phase pourrait être envisagée rue de l'Écluse et avenue de Verdun avec l'installation de parcelles de jardins familiaux supplémentaires et l'implantation, par exemple, d'une structure pédagogique et d'accompagnement liée aux jardins maraîchers : mode de culture et de gestion écologique du site, promotion de la biodiversité, etc. Pour ce faire, la commune a opéré fin 2019 une modification simplifiée de son plan local d'urbanisme (PLU) qui lui a permis de protéger cette zone du développement d'activités non compatibles avec son environnement, et des démarches seront menées pour acquérir ces terrains.

2.1.5. **La stratégie collective de sensibilisation à la biodiversité**

La commune déploie, en lien avec ses partenaires, une véritable stratégie collective en faveur de la sensibilisation des Cristoliens, petits et grands, aux enjeux associés à la préservation des écosystèmes.

Manifestation « Parcs et jardins en fête »

À ce titre, depuis treize ans, la **manifestation « Parcs et jardins en fête »** réunit chaque année au mois de septembre de nombreux partenaires institutionnels et associatifs afin d'offrir aux habitants un week-end riche en découvertes. L'édition 2019, placée sous le thème de l'arbre, a rassemblé près de 7 000 visiteurs.



L'éducation à la biodiversité

Outre cette manifestation d'envergure, le service des parcs et jardins mène des actions de sensibilisation à la biodiversité avec **12 établissements scolaires**, notamment autour du thème du jardinage naturel, qui complète la présence dans les écoles de 12 nichoirs de type « mésange » (Allezard, Camus, Casalis, Habette, Lagrange et Monge) et de potagers pédagogiques équipés de récupérateurs d'eau pluviale (Allezard, Beuvin et Mendès-France).

Le centre horticole de GPSEA propose également une offre pédagogique destinée à accueillir tout type de public et dispose pour ce faire d'un jardin des cinq sens, de potagers sous diverses formes et d'un rucher. En 2019, 218 personnes (comité de quartier, clubs seniors, sortie des ALSH, écoles, etc.) ont pu être accueillies pour une visite de l'équipement accompagnée d'une sensibilisation aux enjeux liés à la préservation de la faune. Par ailleurs, 1 200 plantes condimentaires et légumes ont été fournis à la ville pour la manifestation « L'assiette en fête ».

Les actions des associations

Ces actions sont complétées tout au long de l'année par l'intervention de nombreuses associations sur le territoire cristolien. L'une d'entre elles, Nature & Société, anime la Maison de la nature de l'Île de loisirs au travers d'expositions, de soirées thématiques et d'ateliers pour enfants, et assure de nombreuses animations dans les établissements scolaires ou à l'UPEC. Elle gère également six ruches sur ce site et participe aux actions de nettoyage du lac.

Parallèlement, est organisé deux fois par an, par l'Association pour la sauvegarde du bras du Chapitre (ASBCA), le nettoyage des bords de Marne autour du bras du Chapitre avec le concours de nombreux partenaires : la Goujonnette, l'US Créteil Canoë-kayak, le conseil de quartier des Bords de Marne-Val de Brie, les services techniques de la Ville et du Territoire. Une cinquantaine de volontaires engagés et déterminés ont ainsi partagé ce moment solidaire et permis de remplir deux bennes de déchets.



2.2. LA GESTION ATTENTIVE DU PATRIMOINE COMMUN QUE CONSTITUE LA RESSOURCE « EAU »

Créteil est une ville **attentive à la gestion des ressources** telles que l'eau, à travers la gestion de son réseau d'eau potable mais aussi le traitement des eaux pluviales et usées. Cette exigence est désormais partagée avec GPSEA, qui exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 les compétences liées à la gestion de l'eau potable et à l'assainissement.

2.2.1. Une ville où l'eau est naturellement présente

Le lac de Créteil

Le lac de Créteil s'étend sur 42 hectares au sud de la ville. Il favorise la biodiversité locale et accueille une faune aquatique diversifiée. Il ne connaît pas de pollution organique notable, des contrôles étant régulièrement réalisés par le Département. L'eau du lac est également utile pour l'arrosage des pelouses de l'Île de loisirs et du quartier de l'hôtel de ville. Ainsi, 37 742 m³ d'eau non potable ont été utilisés en 2019 pour l'arrosage des espaces verts publics.



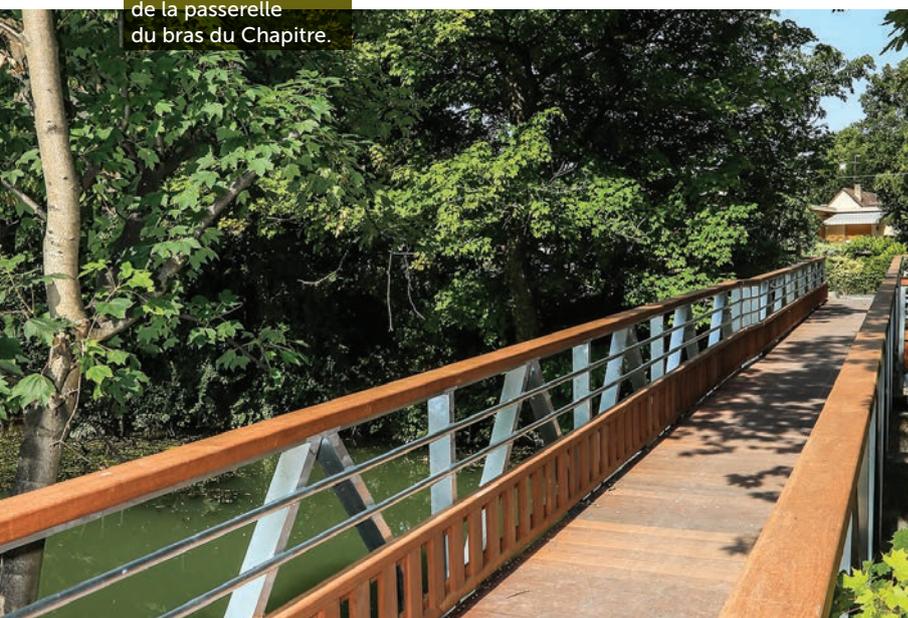
Alors que pour assurer une meilleure oxygénation de l'eau et éviter la prolifération des algues pendant la période estivale un premier aérateur avait été installé en 2018, la commune s'est dotée d'un second équipement de même nature en juin 2019. Ces systèmes créent des mouvements d'eau dans des zones de faible débit naturel et jouent une fonction ornementale et esthétique avec leur jet de sept mètres.

Enfin, pour permettre aux Cristoliens de profiter de ce cadre exceptionnel et de réaliser le tour du lac, la promenade cheminant entre le long de la préfecture, fermée depuis 2015, a été rouverte à la demande de la commune, qui a mené des travaux d'aménagement et de sécurisation.

Les bords et bras de la Marne

Créteil bénéficie également de la présence de deux bras de la Marne, la Marne navigable et le bras du Chapitre, qui font l'objet d'un suivi particulier par le syndicat Marne

Remplacement de la passerelle du bras du Chapitre.



Vive. La commune a fait réaliser une étude relative à la sédimentation dans le bras du Chapitre. Cette étude a eu pour objectif de caractériser l'état actuel de ce bras et de modéliser son fonctionnement hydraulique.

En parallèle, la commune a fait procéder à des travaux d'entretien et de sécurisation du barrage afin de reprendre, en accord avec Voies navigables de France, un programme annuel de lâchers d'eau, dont l'efficacité pour préserver les bras d'eau des îles cristoliennes a été démontrée. Trois lâchers d'eau ont pu être organisés au titre de l'année 2019.

2.2.2.

Une gestion de l'eau performante et de qualité

Le réseau de distribution de l'eau potable

La commune dispose ainsi d'un **réseau de haute qualité sanitaire avec 100 % de conformité et un taux de rendement de 93,6 %**, au deuxième rang au niveau national selon un classement établi en 2018 par l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Au-delà des travaux entrepris annuellement pour garantir ce niveau de qualité et sécuriser la continuité de l'alimentation, GPSEA a mené en 2019 à l'échelle de 11 communes dont Créteil une renégociation des conditions d'approvisionnement prévu dans le contrat de délégation de service public conclu avec la Lyonnaise des eaux.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2020, le prix d'achat de l'eau passera de 0,8348 €/m³ à 0,6550 €/m³, soit **une baisse de plus de 20 %**. Ces nouvelles conditions seront gelées jusqu'au 1^{er} janvier 2022, ce qui permettra aux Cristoliens d'économiser, sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, environ 23,50 €.

Prix du service d'eau potable par m³

2014	2015	2016	2017	2018	2019
2,05 €	2,05 €	2,05 €	2,07 €	2,01 €	1,90 €

Le traitement des eaux pluviales et usées

Créteil se situe dans la zone de collecte des eaux usées du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), et plus particulièrement de l'usine d'épuration Seine amont, située à Valenton.

GPSEA mène au quotidien diverses opérations de maintenance qui permettent, par un entretien attentif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. Par ailleurs, de larges campagnes de dératissage sont menées deux fois par an, auxquelles s'ajoutent des opérations ponctuelles.

Enfin, au-delà des travaux qui font suite aux demandes de raccordement au réseau d'assainissement, GPSEA a mené en 2019 une conséquente opération d'investissement à Créteil visant la réhabilitation des réseaux rue du Général-de-Gaulle pour un montant de 1 607 539 €.

Prix du service d'assainissement par m³

2014	2015	2016	2017	2018	2019
2,28 €	2,34 €	2,00 €	2,007 €	2,131 €	2,171 €

2.3. LES DÉMARCHES INNOVANTES ET VERTUEUSES EN MATIÈRE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Aux côtés de la Ville, GPSEA met tout en œuvre pour offrir aux Cristoliens un cadre de vie harmonieux et rendre agréable leur quotidien, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets.

2.3.1. L'implication au quotidien du territoire en faveur de l'économie circulaire

GPSEA assure au quotidien la collecte et la valorisation des ordures ménagères et des déchets recyclables, la mise en place

et l'entretien du parc de contenants ainsi que la gestion des déchetteries. S'agissant du traitement des déchets, GPSEA a délégué sa compétence au Smitdum, qui les incinère au sein du centre de valorisation énergétique Valo'Marne de Créteil.

Par ailleurs, soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement, et poursuivant l'ambition d'améliorer de manière continue le service qu'il rend aux habitants, GPSEA est engagé dans deux plans d'amélioration de la collecte (PAC) initiés par l'éco-organisme Citeo (ex-Éco-Emballages) et deux programmes locaux de prévention des déchets (PLPD) initiés par la région d'Île-de-France.

En 2020, ces démarches seront complétées par le lancement d'un plan territorial de prévention des déchets assorti d'actions permettant de réduire les déchets produits, d'augmenter la part de déchets recyclés, notamment les déchets organiques (action n° 26 du PCAET).

La valorisation des déchets

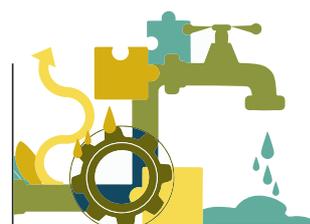
Le Territoire a fait de la **valorisation des déchets une priorité**, et notamment dans l'optique d'œuvrer à la **transition vers l'économie circulaire**. À ce titre, il existe à ce jour sur le territoire trois types de valorisation selon la nature des déchets collectés :

- les déchets recyclables issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux), qui sont évacués, via le centre de tri de Limeil-Brevannes, vers des filières de recyclage adaptées ;
- les déchets ménagers résiduels, qui sont incinérés par le centre de valorisation énergétique Valo'Marne et permettent par cette action de combustion de fournir de l'énergie sous forme d'électricité à EDF mais également de la chaleur au réseau de chauffage urbain ;
- les déchets non incinérables et non valorisables, qui, dans l'attente de la modernisation de l'usine Valo'Marne, sont évacués au centre d'enfouissement de Soignolles-en-Brie.

83,7 KM
DE RÉSEAUX
POUR LES EAUX
PLUVIALES

77,31 KM
DE RÉSEAUX
POUR LES EAUX
USÉES

5,23 KM
DE RÉSEAUX
UNITAIRES
ENCORE
EXISTANTS



4 873
CLIENTS
DESSERVIS

5 200 000 M³
FACTURÉS

93,6 %
DE RENDEMENT
POUR LE RÉSEAU
DE DISTRIBUTION

127,9 KM
DE RÉSEAUX
DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE

100 %
DE CONFORMITÉ
POUR LA QUALITÉ
DE L'EAU



3 863

TONNES DE DÉCHETS ISSUES DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES TRIÉS

1 091

TONNES DE VERRE APPORTÉES AU CENTRE DE TRANSFERT

451

TONNES DE CARTON COLLECTÉES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

38,7 %

DES ÉNERGIES CONSOMMÉES POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE URBAIN ISSUS DE LA COMBUSTION DES DÉCHETS

Tonnes de déchets issues de la collecte des emballages triés

2017	2018	2019
3 643 t	3 735 t	3 863 t

L'extension des consignes de tri

Primée « **Champion de France du tri** » lors du conseil des maires en 2018, la démarche d'extension et de simplification des consignes de tri menée par GPSEA depuis 2016, d'abord sur le territoire de l'ex-Plaine centrale puis, depuis le 1^{er} janvier 2019, sur l'ensemble des communes membres du Territoire, constitue une incitation vertueuse à l'action écocitoyenne.

Grâce à de nouvelles consignes, les bacs jaunes accueillent désormais tous les emballages, offrant aux particuliers un système de collecte innovant et incitatif qui encourage l'action de tout un chacun en faveur de l'environnement. La modernisation du centre de tri de Limeil-Brévannes en 2018 par GPSEA et Suez, avec le soutien de Cideo, permet d'accompagner cette nouvelle dynamique et d'inciter les habitants du territoire à adopter de nouvelles pratiques en matière de recyclage des déchets.

En 2019, dans le secteur de l'ex-Plaine centrale, ces nouvelles consignes ont permis de recycler 46,3 kg de déchets par habitant. Par ailleurs, le volume de matières collectées et recyclées continue d'augmenter avec **plus de 123 tonnes supplémentaires prises en charge en 2019** (+ 6,03 % par rapport à 2017), compte tenu notamment d'un taux de refus de tri en diminution de 5 % sur les deux dernières années.

Le service de collecte des encombrants à la demande

Pour aller plus loin dans son engagement en faveur du développement durable et encourager le réemploi des déchets, GPSEA a mis en place en 2018 un service de collecte des encombrants à la demande. Il permet un ramassage de certains déchets encombrants et déchets dangereux des particuliers en dehors des collectes clas-

siques mensuelles, au pied de leur domicile. Les objets déposés sont alors triés pour en extraire la part réutilisable pour un réemploi dans les filières adaptées.

Le compostage à domicile

Depuis 2011, un programme ambitieux **d'incitation à la pratique du compostage** est déployé sur le territoire. L'intérêt de cette action est double : écologique d'abord, car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés ; économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée. Pour favoriser cette pratique, GPSEA distribue ainsi aux foyers volontaires des composteurs individuels en bois ou en plastique (575 composteurs individuels installés depuis 2012).

2.3.2.

L'implantation de conteneurs enterrés dans les quartiers

L'implantation de **conteneurs enterrés au cœur des quartiers** est un dispositif qui présente trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (1 conteneur équivaut à 10 bacs de 500 litres), favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes de la collecte, libérer les locaux propreté intérieurs, qui peuvent être réaffectés à d'autres fonctions telles que le stockage des encombrants ou la création de locaux vélos.

Aujourd'hui, sur le territoire communal, ont été implantés près de 241 conteneurs (dont 9 en 2019) dans les quartiers du Palais, des Petit-Pré - Sablières, Néo'C et de la Pointe-du-Lac, aux abords notamment du site de la Maison du handball.

Une étude quant à la poursuite de ces installations sur le territoire a été menée en 2019 par GPSEA, permettant d'arrêter une programmation pluriannuelle d'équipement sur cinq ans. Les sites envisagés sur Créteil concernent principalement les ensembles collectifs de plus de 60 logements et les centres commerciaux de proximité.

Opération nettoyage
du bras du Chapitre.





Festival du livre
jeunesse
aux Bleuets

3

LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION RESPONSABLES, LEVIER ESSENTIEL DE LA TRANSITION DURABLE DU TERRITOIRE

S'inscrire dans une logique de développement durable demande de faire **évoluer nos habitudes économiques** et d'adopter des **modes de consommation et de production plus raisonnés et plus respectueux** de notre environnement. Ce changement de paradigme nécessite de s'interroger au quotidien sur nos propres pratiques et habitudes, et les collectivités ont un rôle déterminant à jouer aux côtés des autres acteurs pour déclencher un effet d'entraînement parmi la population.

À cet égard, la commune porte auprès de ses habitants, qui vivent, consomment et produisent sur son territoire, et notamment des plus jeunes, une action générale d'éducation au développement durable pour faire de l'engagement de chacun **une chance de construire collectivement une transition durable**. Au-delà de ces actions, elle soutient les initiatives portées par les citoyens et par les entreprises qui promeuvent un modèle de fonctionnement plus durable et renforce au sein de ses propres services, notamment de restauration, le recours à une alimentation saine et locale.

3.1. L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1.1.

La Semaine européenne du développement durable

La **Semaine européenne du développement durable** a lieu tous les ans début juin. Elle a pour objectif de promouvoir le développement durable, de sensibiliser chacun à ses enjeux et de faciliter une mobilisation concrète tant individuelle que collective.

À Créteil, l'édition 2019 s'est articulée autour de plusieurs initiatives, dont l'organisation d'un ciné-débat autour du film documentaire *Jeune bergère* au cinéma du Palais et la projection du dessin animé *Mon voisin Totoro*, qui a réuni plus de 200 enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Une visite ouverte à tous du centre de valorisation de déchets Valo'Marne ainsi qu'une journée organisée pour les accueils de loisirs à la Maison de la nature, rythmée d'ateliers et d'animations sur le thème de la biodiversité, ont complété cette semaine de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

3.1.2.

L'accompagnement des plus jeunes à la découverte du développement durable

La ville de Créteil accompagne les établissements scolaires dans la mise en œuvre de projets liés au développement durable afin de permettre aux enfants d'éveiller **par la pédagogie leur sensibilité à la nature et aux écocitoyens** de tous les jours.

– **L'organisation de classes d'eau** : ces temps dédiés permettent aux enfants de consacrer cinq jours dans l'année à la thématique de l'eau mêlant connaissances théoriques en lien avec les enseignements et sorties ou interventions pédagogiques.

Durant l'année scolaire 2018-2019, l'ensemble des élèves de CM2, soit plus de 1 000 enfants, ont pu participer à ce programme.

– **La conduite de projets artistiques autour du recyclage** : plusieurs ateliers proposés dans les écoles utilisent du matériel recyclé (vieux livres, rouleaux d'essuie-tout, etc.) et permettent de créer des œuvres, qui sont exposées chaque année dans le cadre des parcours des ateliers d'art. Onze classes ont été concernées par ce parcours pendant l'année 2018-2019.

– **La tenue d'animations pédagogiques** : les animateurs développement durable de GPSEA sont intervenus en 2019 dans le cadre de projets ou d'ateliers au sein des écoles Aimé-Césaire et Albert-Camus sur la thématique des déchets et dans l'école des Guiblets pour sensibiliser les élèves au plan climat. En 2020, trois écoles (Victor-Hugo, Savignat et Habette) bénéficieront à leur tour de ce cycle d'animations pour promouvoir une culture climat auprès des élèves.



– **L'incitation au compostage de déchets alimentaires** : cinq établissements scolaires (Mendès-France, Guiblets, Albert-Camus, Gaston-Deferre et Casalis) disposent depuis deux ans de composteurs rotatifs pour les déchets alimentaires utilisés à titre pédagogique. Par ailleurs, plus d'une vingtaine d'établissements scolaires cristoliens disposent déjà de composteurs classiques en bois ou en plastique recyclé de 400 litres fournis par GPSEA.

Une aide est également apportée aux établissements qui, au regard des actions qu'ils entreprennent, souhaitent obtenir une **labélisation « Établissement en démarche globale de développement durable » (E3D)** auprès du ministère de l'Éducation nationale. À ce jour, sur le territoire communal, neuf écoles sont d'ores et déjà labellisées (19 % des établissements primaires) ainsi que trois collèges (soit 37 %) et deux lycées (soit 66 %) dont l'ensemble des établissements du réseau d'éducation prioritaire Albert-Schweitzer.

Enfin, dans le cadre du temps extra-scolaire, au sein des accueils de loisirs, les enfants se voient proposer une programmation

ambitieuse d'animations, de montages de projets, de visites en lien avec le développement durable (maison-exposition « Agir au quotidien chez soi », visite de la Maison de la nature de l'Île de loisirs).

3.2. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CONSOMMATION ET DE PRATIQUES RESPONSABLES

3.2.1.

La promotion de modes d'alimentation et de consommation responsables

Le projet alimentaire territorial porté par GPSEA

Disposant au sein de son périmètre d'intervention de nombreux espaces agricoles et forestiers ainsi que d'une unité de fabrication de repas d'envergure, GPSEA est l'un des territoires les plus « verts » d'Île-de-France.

À ce titre, il a engagé depuis 2018 une démarche d'élaboration d'**un projet alimentaire territorial** en y associant l'ensemble des communes membres et des partenaires œuvrant dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Ce projet vise notamment à promouvoir une alimentation durable et de qualité pour tous, à développer les circuits courts, à soutenir l'activité économique agricole et à préserver les terres agricoles.

Un **diagnostic complet de la filière agricole et alimentaire** a été réalisé en 2019 à l'échelle du territoire, avec une analyse des besoins et des comportements alimentaires, en termes de consommation individuelle mais aussi de restauration collective. Un temps fort a notamment été organisé le 13 juin à la médiathèque de l'Abbaye - Nelson-Mandela. Cette initiative a associé de nombreux acteurs et partenaires et a permis de **lancer une réflexion quant aux dynamiques collectives** à mettre en place autour des pratiques alimentaires durables.

GPSEA a également été signataire de la **Charte pour l'avenir de l'agriculture en**



Val-de-Marne. Celle-ci s'organise autour de quatre principes : remettre l'agriculture au cœur de l'aménagement, promouvoir une agriculture nourricière et respectueuse, encourager l'action citoyenne et favoriser une agriculture vectrice d'insertion et d'emploi durable.

L'engagement associatif pour une alimentation saine et solidaire

Soutenu de longue date par la commune, l'engagement en faveur d'une **alimentation biologique et durable** est notamment porté sur le territoire par l'association « Les Paniers de Créteil ». Cette structure œuvre pour promouvoir les pratiques d'écologie urbaine et de consommation durable et a mis en place un circuit d'approvisionnement sans intermédiaire avec 10 points de dépôts sur Créteil (200 personnes abonnées). En 2019, elle a également développé des actions autour du compostage et du jardinage en lien avec les équipements socio-culturels, et a organisé un marché bio local et solidaire au Forum café du Palais, suivi d'une projection-débat au cinéma.

Plusieurs projets promouvant l'**agriculture biologique, le commerce équitable et durable ainsi que l'économie sociale et solidaire** ont pu continuer de se développer en 2019 :

- l'ouverture en septembre, dans le quartier Village, de l'épicerie Couleur Vrac, engagée dans une démarche de réduction des déchets et qui propose en vrac et sans emballages des produits alimentaires bio et en circuits courts ainsi que des produits d'entretien ;
- la réouverture, au Mont-Mesly, de l'épicerie solidaire Épicéa, gérée par l'association Elles Aussi avec le soutien de la commune et du centre communal d'action sociale (CCAS), dont la mission est d'aider les habitants en difficulté et de favoriser le lien social ;
- la construction d'un projet de coopérative alimentaire autogérée par des citoyens coopérateurs axée sur l'achat en circuit court de produits de qualité répondant à des critères



Ouverture de l'épicerie Couleur Vrac au Village.

sociaux et environnementaux exigeants, et la revente de ces produits à prix coûtant. Soutenue par GPSEA et le Département au titre de l'économie sociale et solidaire, l'association « Les amis de la Coop'Cot », à l'initiative du projet, a tenu plusieurs réunions d'information en 2019, noué des partenariats avec des producteurs locaux et ouvert en décembre une épicerie au sein de la résidence seniors La Cristolienne.

L'engagement de la commune au sein de ses équipements de restauration

Assurant au sein de ses équipements (écoles, RPA, petite enfance et restaurants administratifs) une prestation de restauration collective, la commune, en lien avec la cuisine centrale de GPSEA, a inclus depuis quelques années dans les menus proposés le **recours aux produits biologiques et locaux**.

Respectant les principes d'une alimentation équilibrée et de qualité, les repas proposés par la cuisine centrale de GPSEA aux écoles et aux personnes âgées intègrent une part de produits biologiques **à hauteur de 12 %** au travers du cahier des charges suivant : une baguette bio proposée chaque jour, des fruits bio ou de proximité une semaine sur deux, un yaourt fermier bio par mois, un repas complet bio par trimestre.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement global de ses marchés de fourniture

de denrées alimentaires pour les années 2019-2022, GPSEA s'est donné les objectifs suivants :

- introduire dans la totalité de ses marchés des produits végétariens et/ou de qualité supérieure (produits labellisés, bio, circuits courts, etc.) ;
- intensifier les approvisionnements en produits de circuits courts et labellisés (agriculture biologique, labels nationaux et/ou européens) ;
- inclure à compter du 1^{er} novembre 2019 un menu végétarien une fois par semaine : alternatives à la viande et au poisson proposées sous la forme de protéines végétales (légumineuses et céréales, soja, etc.), d'ovoproduits (omelette, œuf dur, etc.) ou de protéines animales d'origine laitière (fromage, protéines de lait, etc.) ;
- réduire le nombre de lots du marché (15 au lieu de 22) de manière à limiter le nombre de livraisons et ainsi à minimiser l'impact écologique.

Parallèlement, pour les équipements de la petite enfance, le CCAS propose des repas composés de 20 % de produits bio et a en priorité recours aux commerces de proximité en cas de besoins spécifiques.

3.2.2. Les entreprises cristoliennes distinguées pour leur engagement durable

Preuve d'un territoire dynamique et engagé, le club d'entreprises intercommunal Cécap, qui regroupe des entreprises de Créteil, Alfortville et Limeil-Brévannes, en lien avec GPSEA, a souhaité encourager et saluer l'implication des entreprises du territoire, principalement les PME et TPE, dans une démarche de développement durable. A ainsi été créé, en 2015, le **label « Entrepreneur-Responsabilité sociale des entreprises » (E-RSE)**, qui vise à récompenser les établissements les plus impliqués dans des actions environnemen-

tales, sociétales, éthiques, managériales et de gouvernance exemplaires.

Plusieurs entreprises et entrepreneurs cristoliens se sont ainsi vu décerner ce label, comme par exemple Novotel Créteil-Le Lac, Danem, LSR Propreté, Acofi, Axem Technology et Bagoto. En juin 2019, cinq nouvelles entreprises ont été labellisées, et six trophées ont été remis à des entrepreneurs du territoire qui présentaient des projets innovants en matière de développement durable et d'économie sociale et solidaire.

3.2.3. Les actions citoyennes de réemploi et de recyclage

Le **réemploi** et la **réutilisation** contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. Aux côtés des actions de prévention et d'incitations au tri menées par les acteurs institutionnels ou les entreprises, se développent de nombreuses initiatives qui s'inscrivent dans cette ambition collective. Aussi peuvent être mentionnées, concernant l'année 2019, **les actions citoyennes** suivantes :

- **la Foire aux jeux et jouets**, qui s'est tenue début décembre au Palais des sports sur l'initiative notamment de la MJC Club et du centre social Kennedy, a réuni quelque 1 800 participants dont près de 110 exposants. Cet événement se veut un marché solidaire qui permet aux participants d'acheter et de vendre jeux et jouets à des prix abordables en se rendant **acteurs d'une consommation différente** qui prend en compte le développement durable ;
- **le Café des Bricoleurs**, lancé en 2018, a renouvelé l'expérience à plusieurs reprises cette année au sein de la MJC Village. Cette démarche vise, dans un esprit d'entraide et d'échange, à donner une seconde vie aux objets du quotidien, pour éviter de jeter des biens réutilisables et **lutter contre l'obsolescence programmée** ;



Festival du livre aux Bleuets.

– **le Festival du livre jeunesse** qui a eu lieu en avril dans le quartier des Bleuets a permis **le réemploi de plus de 2 300 livres**, collectés auprès de particuliers ou de partenaires et redistribués à plus de 430 familles ;

– **l’atelier Brin de Soie**, situé dans le quartier du Port, a proposé, dans le cadre d’ateliers, de **recycler les textiles** (tee-shirts, jeans, pulls, gants de toilette) en les transformant en objets du quotidien : sacs, pochettes, éponges, tabliers, etc.

Enfin, le conseil municipal des enfants (CME) a mené en 2019 le projet « **R2D2 – Réparer et donner : réduire ses déchets** » autour des thèmes de la réparation, du recyclage et de l’échange. Cette initiative a permis de sensibiliser les enfants et les habitants aux enjeux de la réduction des déchets à travers la tenue d’ateliers auprès des CM2 (515 enfants sensibilisés) et d’un temps d’information lors des Assises de la ville (70 personnes sensibilisées).

Foire aux jeux et jouets au Palais des sports.





Quartier de la Pointe-du-Lac.

4

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS, CIMENT DU VIVRE-ENSEMBLE

La persistance dans notre société de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, de même que l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Face à ces difficultés, qui coexistent parfois au sein d'un même territoire, la **cohésion sociale** et la **solidarité** s'imposent comme conditions essentielles

d'un développement humainement et socialement durable de notre société.

La solidarité étant pour Crétail et son CCAS le **fer de lance de son engagement pour une ville socialement durable**, nous continuerons à faire preuve de volontarisme en matière sociale en renforçant les liens, notamment entre générations, et en œuvrant pour l'insertion des personnes les plus vulnérables et démunies.

4.1. LA RÉDUCTION DES PRÉCARITÉS ET L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CONCITOYENS

Le CCAS soutient nos concitoyens qui rencontrent des difficultés. Par l'instruction des aides légales et l'accompagnement au quotidien des usagers dans leurs démarches, il vise la réduction des précarités, ponctuelles ou déjà affirmées.

4.1.1.

L'accompagnement social des situations de précarité

Aides financières et énergétiques

Devant l'enjeu que revêt la lutte contre les situations de précarité énergétique, et en complément des actions déjà réalisés sur notre territoire, le CCAS a fait de l'accompagnement des familles qui connaissent ces difficultés une priorité.

Les ménages menacés de coupure d'énergie sont ainsi reçus et accompagnés à l'occasion d'entretiens de prévention des coupures (médiation avec les fournisseurs d'énergie, plan d'aide et échéancier). En fonction de leur situation, le CCAS peut décider de la prise en charge partielle des factures d'électricité dans le cadre de l'aide aux impayés d'énergie du fonds de solidarité habitat (FSH), géré en lien avec le Département. Enfin, ce dernier attribue également des aides ciblées pour l'énergie et des aides à la vie courante aux familles modestes rencontrant des difficultés pour le règlement des dépenses de première nécessité. En 2019, 60 entretiens ont été menés, 705 personnes ont pu bénéficier du FSH « énergie », et 60 aides ciblées pour l'énergie et 744 aides à la vie courante ont été accordées.

Domiciliation et prévention des expulsions locatives

Le CCAS mène une mission de domiciliation sur le territoire communal qui permet à toute personne sans domicile stable ou fixe, qui dispose d'un lien suffisant avec

la commune, de bénéficier d'une adresse administrative et de faire valoir certains droits sociaux et prestations. Par convention, l'association Emmaüs Solidarité assure cette activité en lien avec le CCAS et permet à 586 personnes d'être domiciliées.

Le service du logement mène une mission de **prévention des expulsions locatives** associant plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, que ce soit à titre préventif ou au stade de la réquisition. Ce sont 127 familles qui ont ainsi pu être accompagnées en 2019 dans le cadre de ce dispositif.

4.1.2.

Le soutien affirmé vis-à-vis des personnes âgées

Accompagnement et prestations sociales spécifiques

Le service des seniors œuvre au quotidien auprès des personnes âgées en répondant à leurs besoins en matière d'aides et de prestations, et en les soutenant quand se font jour les difficultés liées au grand âge.

À ce titre, outre l'instruction des aides sociales légales, des **prestations spécifiques à notre ville** existent : le fonds d'intervention pour perte d'autonomie et l'allocation mensuelle municipale, qui permettent d'apporter aux Cristoliens de plus de 65 ans, quelle que soit leur nationalité, un complément de ressources. En 2019, ce sont 182 foyers qui ont bénéficié de l'allocation mensuelle, et 12 du fonds d'intervention.





Ehpad
La Cristolienne.

Aide au maintien à domicile et habitat adapté

Afin de permettre aux personnes âgées dépendantes de continuer à vivre chez elles et ainsi préserver leur cadre de vie et leur indépendance, le CCAS propose au quotidien de nombreux services :

- l'aide à domicile (31 538 heures effectuées pour 289 bénéficiaires) et la livraison de repas à domicile ou au sein des résidences autonomie (plus de 105 000 repas) ;
- l'installation, en lien avec le Département, de système de téléassistance au sein des logements avec prise en charge totale ou partielle des frais liés à l'équipement (627 bénéficiaires) ;
- l'intervention gratuite d'un agent technique pour la réalisation de petits travaux à domicile (11 bénéficiaires) et l'assistance administrative et technique dans l'adaptation de leur logement assurée par l'association Soliha dans le cadre d'une convention avec le CCAS ;
- des ateliers d'équilibre et de prévention des chutes (109 bénéficiaires en 2019).

En complément de ce service, les quatre résidences autonomie présentes sur le territoire communal offrent aux personnes âgées des lieux de vie conciliant logements individuels (211 studios et 32 F2) et espaces communs d'activités.

Animations de loisirs et prise en compte de nouveaux enjeux

L'équipe d'animation des clubs seniors a proposé en 2019 une programmation riche en manifestations pour permettre aux retraités de sortir et de se divertir. Ce sont ainsi 675 personnes qui ont participé aux 14 sorties proposées, et 156 personnes à cinq séjours de vacances. Par ailleurs, les personnes âgées se sont vu proposer le banquet (1 393 participants) et les colis (5 876 colis distribués) du Nouvel An ainsi que la semaine nationale des personnes âgées, dite « Semaine Bleue ».

Afin de prendre en compte les enjeux liés au **risque de fracture numérique**, qui concerne largement nos seniors, et dans le cadre de la **stratégie numérique de la Ville**, les résidences autonomie ont été équipées entre 2018 et 2019 d'accès WiFi, des formations d'initiation à l'utilisation de tablettes s'y sont tenues, et plus de 70 ateliers de sensibilisation au numérique réunissant près de 300 participants ont été organisés dans le quartier des Bleuets, notamment au Foyer Soleil.



4.1.3.

La contribution à l'accès à l'emploi et l'insertion

L'accès ou le retour à l'emploi sont considérés comme les premiers moyens de lutte contre la pauvreté et les véritables **garants d'une insertion sociale réussie** et d'un épanouissement futur au sein de la cité. Fort de ce constat, le service d'insertion sociale a pour missions d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Suite à la signature d'une convention avec le Département, le service instruit directement les demandes et assure l'accompagnement social plus de 1 400 bénéficiaires isolés ou sans enfants, puis élabore et met en œuvre avec eux des parcours d'insertion.

Le CCAS apporte également son soutien à l'association Dialogues et solidarité afin que cette structure offre sur le territoire un **accompagnement attentif aux personnes en recherche d'emploi** : aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les recherches, etc.

Enfin, sur le territoire communal, l'association Pôle Compétences Initiatives (PCI, ex-Plaine centrale Initiatives pour l'insertion et l'emploi) se met au service des demandeurs d'emploi en difficulté en assurant la mise en œuvre des actions du plan local d'insertion par l'économie (PLIE). Cette association constitue également un partenaire privilégié de la commune pour inclure dans ses appels d'offres des clauses favorisant l'insertion et la lutte contre le chômage et les exclusions.

4.2. LE RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL ENTRE GÉNÉRATIONS

Convaincus que la transmission intergénérationnelle est au cœur du vivre-ensemble et constitue le vecteur d'un **meilleur équilibre sociétal**, la commune et le CCAS mènent des projets visant à renforcer le lien social entre les générations afin de **construire les solidarités d'aujourd'hui et de demain**.



Rencontre intergénérationnelle en RPA.

À cet égard, en 2019, les clubs seniors ont permis à 56 personnes âgées de prendre part à **sept projets intergénérationnels**, au rang desquels figurent l'organisation de conférences sur la diététique en lien avec des étudiants de l'UPEC, la mise en place d'un projet rap-tango, une marche en forêt avec des élèves du lycée Gutenberg, l'organisation de rencontres et d'activités communes entre la crèche du Moulin et la RPA Franceschi ainsi qu'entre la RPA Mari-vaux et le conseil de quartier du Montaigt.

Les enfants de l'accueil de loisirs Allezard ont conçu un projet intergénérationnel, en lien avec les 120 résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) La Cristolienne, qui permet de mêler jeunes et anciens lors d'ateliers hebdomadaires de poterie, de pâtisserie ou de loto. Les enfants ont en outre présenté un spectacle musical aux résidents et créent actuellement une pièce de théâtre.

La direction de la démocratie locale et de proximité travaille depuis plusieurs années sur la thématique du lien entre les générations. En 2019, au travers du projet « Le cahier branché », le conseil des adolescents a organisé trois rencontres intergénérationnelles en lien avec le numérique afin d'appréhender les **difficultés des personnes retraitées face à l'outil et aux pratiques numériques**. À l'appui de ces échanges, un cahier ludique a ainsi été créé comprenant mots croisés, abécédaire et un recensement des structures proposant des ateliers numériques ainsi que des astuces sur l'utilisation de ces outils. 500 exemplaires de ce dernier ont ainsi pu être distribués.



182

ALLOCATAIRES DE L'ALLOCATION MUNICIPALE MENSUELLE

31 538

HEURES D'AIDE À DOMICILE POUR 289 BÉNÉFICIAIRES

Plus de 105 000

REPAS FOURNIS À DOMICILE OU EN RPA

627

BÉNÉFICIAIRES DU SYSTÈME DE TÉLÉASSISTANCE

5 876

COLIS DU NOUVEL AN DISTRIBUÉS

4.3. LES ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION DES DISCRIMINATIONS ET LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES

4.3.1.

L'engagement solidaire pour répondre aux besoins et garantir les droits des personnes handicapées

Face à cet enjeu, Créteil fait **office de précurseur** et s'est engagée résolument depuis plus de trente ans avec ses partenaires pour offrir aux personnes porteuses de handicap les conditions d'une **participation active à la vie de la cité**. Signataire de la « Charte des villes de France pour l'intégration de leurs citoyens handicapés » dès 1989, la Ville mène en la matière une politique ambitieuse et transversale qui mobilise une diversité d'acteurs institutionnels et associatifs mais également tous les services municipaux, qui ont chacun intégré dans leurs actions la **prise en compte des besoins des personnes handicapées**.

La commission d'intégration des personnes handicapées (CIPH), instance partenariale de concertation entre élus, associations et personnalités qualifiées créée en 1991, bien avant les obligations légales en la matière, et dont les travaux sont coordonnés par la mission handicap du CCAS, complète ce dispositif et met en œuvre avec exigence l'ambition municipale en faveur de l'intégration de ce public.



À ce titre, outre les projets de travaux demandés par la CIPH (55 000 €) et les travaux envisagés dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP, 552 000 €) et du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE, 100 000 €), ont été engagées en 2019 les actions suivantes :

- la poursuite de la mission du Point Info Handicap, permanence spécifique sur les questions liées au handicap tenue tous les mercredis matin à l'hôtel de ville, qui a accueilli 15 personnes et les a accompagnées dans leurs démarches ;
- la production et la distribution d'un « guide pour la personne handicapée et sa famille » à destination des structures associatives et socio-culturelles (1 500 guides distribués) ;
- la mise en accessibilité de la manifestation Jour de fête, qui a permis à 40 personnes en situation de handicap, accompagnées par huit agents municipaux, de participer à ce temps fort dans les mêmes conditions que les personnes valides ;
- l'intégration des personnes mal voyantes dans les activités des clubs seniors, notamment lors de créneaux spécifiques consacrés à l'aquagym (trois personnes).

En 2020, une expérimentation sera envisagée pour **améliorer la qualité d'accueil** au sein des équipements municipaux et **renforcer l'accès aux droits** des personnes handicapées. Il s'agira de rendre accessibles aux personnes sourdes et malentendantes à la fois l'accueil physique des bâtiments municipaux mais également le standard téléphonique de l'hôtel de ville, au moyen de dispositifs de traduction en langue des signes, en langue française parlée complétée ou en transcription écrite.

Coût des travaux envisagés dans le cadre de l'Ad'AP

2016	2017	2018	2019
570 000 €	512 231 €	539 000 €	552 000 €

4.3.2.

Les actions de sensibilisation citoyenne auprès des plus jeunes

Dans le cadre de son travail de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté au sein des conseils des enfants, adolescents et jeunes, la direction de la démocratie locale et de proximité a abordé en 2019 la **thématique des discriminations et la question de la civilité**.

– **Projet « La discrimination, c'est quoi pour toi ? »** : piloté par le conseil des adolescents, le projet a permis d'organiser 16 sessions d'ateliers interactifs dans les collèges afin d'interpeller et de sensibiliser les collégiens à la question des discriminations en lien avec l'association Pluriels 94.

– **Projet « Acteur de la civilité »** : piloté par le conseil des jeunes, ce projet a permis d'interpeller et sensibiliser les lycéens aux différentes formes de discriminations à travers le prisme de la civilité et de l'incivilité. Dans la continuité d'un sondage réalisé dans cinq lycées cristoliens, 30 ateliers interactifs se sont tenus sur la pause méridienne, et six chroniques Web Radio ont été enregistrées. Deux temps de restitution du projet ont réuni plus de 110 personnes.

En 2020, le conseil des adolescents continuera de travailler sur cette thématique et proposera dans les collèges alentour des ateliers interactifs de sensibilisation « Mixité et relation » autour des notions du rapport à l'autre, du vivre-ensemble et du respect. Le conseil des enfants, quant à lui, conduira le projet « Le roi du silence, ça ne sera PAS moi ! » visant à sensibiliser les classes de CM2 de 12 écoles à la thématique du harcèlement en milieu scolaire (création de saynètes, organisation de débats).

4.4. LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE PORTÉE PAR LA COMMUNE

Créteil, depuis plus de quarante ans, grâce au comité de jumelage, tisse des **liens d'amitié avec huit autres villes** : Kyriat-Yam



Conseil des jeunes.

(Israël), Les Abymes (Guadeloupe), Salzgitte (Allemagne), Falkirk (Écosse), Cotonou (Bénin), Mataro (Espagne), Gumri (Arménie) et à Playa (Cuba). Elle s'est également engagée dans la coopération et l'aide au développement avec les villes de Cotonou, Gumri et Playa.

À ce titre, la commune a apporté en 2019 son support à la ville de Gumri à hauteur de 32 000 € pour favoriser la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement de l'École du sport de lutte libre pour enfants et adolescents et l'installation d'un nouveau réseau de chauffage.

Par ailleurs, la municipalité apporte depuis de longues années son **soutien aux territoires et populations touchés par des catastrophes naturelles et témoigne de sa solidarité**. En 2019, une subvention de 5 000 € a ainsi été attribuée à la commune du Teil, en Ardèche, à la suite au séisme dévastateur qui a touché ce territoire en novembre de la même année.



Parcs et Jardins en fête.

5

L'ÉPANOUISSEMENT DES CRISTOLIENS ET LA SATISFACTION DE LEURS BESOINS ESSENTIELS, CONDITIONS INDISPENSABLES AU DÉVELOPPEMENT DE CHACUN AU SEIN DE LA CITÉ

La déclaration de Rio de 1992 place les êtres humains « au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Aussi, il s'impose comme un enjeu structurant que la société favorise l'épanouissement des individus en permettant à chacun de trouver sa place et de poursuivre ses aspirations. Toutefois, cette nécessité impérieuse ne peut trouver sa

pleine mesure si la société ne peut garantir à chacun la satisfaction de ses besoins.

Créteil, en lien avec ses partenaires, a construit depuis des années son action municipale en faveur des Cristoliens autour de cette double exigence indissociable. D'une part, notre territoire s'efforce d'offrir les conditions de la satisfaction des besoins

essentiels de nos concitoyens, notamment en termes d'accès à une santé de qualité et à un habitat sain et durable pour tous. D'autre part, se développent au quotidien des actions visant à favoriser leur épanouissement au travers d'une offre en contenus et pratiques culturels et sportifs à tous les âges de la vie mais aussi d'un appel à la participation et à l'engagement au sein de lieux d'expression citoyens et démocratiques.

5.1. LES DÉMARCHES VISANT À SATISFAIRE LES BESOINS ESSENTIELS DES CRISTOLIENS

5.1.1.

L'accès à une offre de santé de qualité et le déploiement d'actions de prévention

Le territoire cristolien bénéficie d'un pôle hospitalo-universitaire de premier ordre. Composé de trois hôpitaux (CHU Henri-Mondor, hôpital intercommunal, hôpital Albert-Chenevier), d'un institut de médecine moléculaire, d'un centre d'investigation clinique et d'une faculté de médecine, ce pôle d'envergure ambitieuse d'**assurer l'égalité d'accès à des soins de qualité pour tous**. En complément, la municipalité s'engage au quotidien, dans le cadre du contrat local de santé, face aux inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et développe des actions de prévention auprès des Cristoliens.

Les démarches du contrat local de santé

Depuis octobre 2015, la Ville dispose d'un **contrat local de santé** (CLS) signé avec l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture du Val-de-Marne. Dans ce cadre, fin 2016, a été mis en place un conseil local de santé, qui réunit professionnels du secteur médical et social, associations, représentants des familles, afin de renforcer le suivi des personnes rencontrant des difficultés psychiques et de favoriser leur intégration dans la cité.

Son action s'est traduite depuis par :

- la création de la cellule des cas complexes qui s'est réunie 25 fois et a examiné plus de 60 situations signalées par des professionnels du secteur médico-social ou des bailleurs sociaux ;
- la mise en place d'une quinzaine de sessions de formation de sensibilisation au handicap psychique pour des professionnels des services d'accueil de la Ville et du CCAS (115 agents en ont bénéficié) ;
- l'organisation de trois éditions du Café Psycho, qui est un espace de rencontre ouvert aux Cristoliens en vue de les informer, d'échanger et de répondre à leurs questions dans ce domaine.

Par ailleurs, déployés en 2018 sur le site Internet de la commune pour diffuser des informations en matière de santé, le répertoire des acteurs de santé du territoire ainsi que la « maison virtuelle de santé » ont été consultés plus de 2 200 fois en 2019.

Les actions de prévention santé et nutritionnelle

Le service prévention santé du CCAS organise de nombreuses actions de prévention en matière de santé sur le territoire



207
ANIMATIONS
DE PRÉVENTION
NUTRITIONNELLE

3 500
PARTICIPANTS
À « L'ASSIETTE
EN FÊTE »

7 035
ENFANTS
CONCERNÉS
PAR LA
PRÉVENTION
BUCCO-
DENTAIRE





16 590
LOGEMENTS
LOCATIFS
SOCIAUX

46 %
DU PARC GLOBAL
DE LA COMMUNE

386
LOGEMENTS
ATTRIBUÉS
EN 2019

communal. À ce titre, en 2019, plusieurs **programmes de prévention nutritionnelle** ont été déployés, notamment en milieu scolaire et dans les équipements de la petite enfance, comme les actions « Éducation à la santé » et « Tonus & vitamine » sensibilisant à une alimentation équilibrée au travers de 207 animations ou l'atelier « Manger, bouger, relaxer » pour le public senior.

Par ailleurs, comme chaque année, la manifestation « L'assiette en fête » a fédéré de nombreux partenaires durant un mois autour de la question des bonnes habitudes alimentaires. Quelque 59 actions sur 10 sites ont été proposées réunissant plus de 3 500 personnes, et 1 000 plants d'herbes aromatiques et de tomates cerises ont été offerts aux Cristoliens participants.

Parallèlement, dans le cadre du **programme de prévention bucco-dentaire**, 207 animations en milieu scolaire ont été menées auprès de 7 035 enfants, et, en lien avec l'hôpital Mondor, une journée de dépistage des caries dentaires a pu être organisée.

5.1.2. **L'engagement pour un habitat durable et accessible à tous**

Devant l'enjeu que constitue l'accès au logement pour les Cristoliens, la Ville mène en la matière, en coordination étroite avec les 30 bailleurs sociaux présents sur le territoire, une politique de développement qui promeut un **habitat durable, équilibré et accessible à tous**.

À cet égard, Créteil, qui compte un parc social regroupant 16 590 logements, soit 46 % du parc global, s'assure avec une vigilance constante que les programmes immobiliers menés sur le territoire, nouveau ou de renouvellement, comportent une part adaptée de logements sociaux et permettent de **garantir la mixité sociale**. Au travers de l'action du service du logement, la Ville agit d'une manière significative pour aider les Cristoliens demandeurs dans leurs démarches pour se loger, que ce soit pour une première demande ou pour un relogement dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, comme celle du Mont-Mesly. En 2019, 386 logements ont pu être attribués sur le contingent communal en fonction des congés reçus.

Et pour garantir aux Cristoliens bénéficiaires d'un logement social une occupation durable et sereine de leur habitation, ainsi que pour **agir pour le pouvoir d'achat**, le conseil d'administration de Créteil Habitat Semic a, en 2019, comme depuis cinq ans, gelé l'évolution des loyers des locataires de son parc.



5.2. L'EXIGENCE D'UN ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Levier essentiel du vivre-ensemble et source d'épanouissement, le territoire communal voit se développer au quotidien, sous l'impulsion de la municipalité, du réseau des médiathèques de GPSEA, des équipements socio-culturels et des associations, une offre culturelle riche et variée qui promeut **un accès à la culture pour tout un chacun**, quels que soient son âge et son milieu d'origine.

À ce titre, outre les manifestations et événements majeurs de la programmation culturelle de notre ville, se déploie notamment depuis 2016, le dispositif du **contrat local d'éducation artistique** (CLEA). Ce dispositif, soutenu par la DRAC et le rectorat, qui vise prioritairement les populations jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, poursuit l'ambition de faciliter leur accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire (1 300 personnes bénéficiaires).

Enfin, pour que la pratique d'activités culturelles soit possible pour tous nos concitoyens, et, ce quels que soient leurs revenus, le CCAS apporte chaque année aux enfants des familles modestes **une aide financière à la pratique d'activités culturelles et sportives** (2 212 jeunes bénéficiaires).

5.3. LA PRATIQUE SPORTIVE, VECTEUR DE BIEN-ÊTRE ET POU MON D'UNE VILLE ACTIVE

Labellisée « **Ville active & sportive** » (trois lauriers) pour les années 2018 et 2019, Créteil, qui compte une cinquantaine d'installations sportives de qualité, soutient avec constance et en coordination étroite avec le mouvement associatif le développement de la pratique sportive sur le territoire communal, en permettant au plus grand nombre de s'épanouir dans la discipline de son choix.

La Ville porte une attention particulière à la **pratique sportive des enfants**, facteur



de bien être, de santé et d'épanouissement personnel, en réservant un temps suffisant consacré aux activités physiques et sportives sur les différents temps de l'enfant (5 325 élèves) et pendant les vacances au sein des accueils de loisirs (3 360 enfants). En complément, le service des sports apporte une contribution active aux campagnes organisées sur le territoire de prévention-santé et de sécurité routière (1 212 élèves concernés).



Fidèle à son engagement volontariste, la commune entend également **promouvoir la pratique sportive de tous les publics, et notamment les personnes porteuses de handicap** (80 élèves intégrés au sein des cycles d'EPS scolaires et de natation, aux manifestations sportives et travaux d'accessibilité des équipements sportifs) et les personnes âgées au sein des ateliers des clubs seniors (1 076 personnes inscrites en 2019).

Enfin, consciente du rôle primordial que joue le tissu associatif sportif cristolien dans la promotion et la pratique du sport, la commune apporte un **soutien affirmé à ces structures**, qu'elles soient amatrices ou professionnelles, et à leurs 16 500 licenciés au travers de l'attribution de subventions de fonctionnement et de la mise à disposition d'équipements et de matériel sportif.

5.4. LA PARTICIPATION DES CONSEILS DE QUARTIER À L'AMBITION D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein des conseils de quartier, **lieu d'expression démocratique et citoyenne de proximité**, les 290 conseillers habitants construisent des projets collectifs au bénéfice de l'intérêt général et de l'embellissement de leur quartier. Dotés d'une enveloppe budgétaire chaque année pour la réalisation de travaux visant à **améliorer le quotidien de nos concitoyens**, ces projets ont, en 2019, représenté 310 250 €, consacrés à des opérations de cadre de vie, de voiries, de sécurisation et d'accessibilité.

En parallèle, les principaux projets menés en 2019 ont porté notamment sur :

- l'aménagement des squares Saint-Simon, renommé le « jardin de l'harmonie » dans le cadre d'une démarche participative auprès des habitants, et Novi-Beograd, doté d'embellissements floraux, de nouveaux mobiliers urbains et d'un potager collectif ;
- la création d'un jardin partagé de 150 à 200 m² rue Magellan, dans le quartier La

Source-Pointe du Lac, qui sera mis en service courant 2020 ;

- la poursuite du fleurissement des pieds d'arbre du mail Saussure avec l'implication des scolaires et avec pour enjeux de sensibiliser les riverains à l'importance de la nature en ville ;
- la création d'un prix « Actions conseils de quartier » remis lors de Parcs et jardins en fête ;
- l'implantation de trois nouvelles boîtes à livre au sein des quartiers Front de Lac-Ormetteau-Port et Côte d'Or-Sarrazins-Habette-Coteaux du Sud.

Enfin, en 2019, les conseils de quartier se sont également investis dans le groupe de travail « Je prends soin de ma ville » et ont, par une action mêlant diagnostics, rencontres et enquêtes auprès des habitants, proposé à la municipalité des solutions nouvelles pour réduire les incivilités du cadre de vie.

Enfin, au cours de l'année, ils ont pris part à deux temps forts : l'atelier participatif « Penser le futur de la place Jean-Giraudoux » lors du Festival de l'architecture qui s'est tenu en avril, et les ateliers de préparation des Assises de la ville qui portaient sur le thème de « La ville de demain - Urbanité, innovation, citoyenneté ».





BILAN DES ACTIONS
CONDUITES AU TITRE
DE LA GESTION DU PATRIMOINE,
DU FONCTIONNEMENT
ET DES ACTIVITÉS INTERNES
DE LA COMMUNE



1. L'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION

Forte d'un patrimoine multiple et diversifié, la commune poursuit son **travail d'amélioration des performances énergétiques** de ce dernier à travers la mise en œuvre de marchés intégrant des clauses de performance énergétique ou par le biais de travaux d'amélioration déjà évoqués.

Dans cette optique, l'ensemble des contrats d'achat d'électricité et de gaz de la commune et du CCAS ont été transférés depuis plusieurs années aux groupements de commandes du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec) et du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif). L'objectif poursuivi était que la collectivité puisse, en participant aux appels d'offres de ces deux syndicats, réaliser de substantielles économies en obtenant des tarifs intéressants auprès des opérateurs de réseau.

Par ailleurs, pour l'achat d'électricité, a été retenue l'option « **électricité 100 % renouvelable** », qui garantit pour la commune la fourniture d'une électricité « verte » pour une majorité de ses abonnements.

Parallèlement, alors que les dépenses de fluides constituaient en 2019 près de 22,26 % des charges à caractère général au sein du budget de la Ville, le suivi des consommations en énergie du patrimoine communal et du CCAS est confié depuis plusieurs années à un agent équivalent temps plein à la direction générale des services techniques. Ce dernier s'assure donc au quotidien d'une **consommation énergétique maîtrisée et optimisée**.

Compte tenu de ce suivi fin et des tarifs intéressants obtenus grâce au groupement des commandes, mais aussi en raison des choix effectués pour réduire la consommation thermique des bâtiments, les **dépenses de la commune consacrées à l'énergie ont diminué** entre 2015 et 2019 de manière continue, à un rythme moyen de -2,33 % par an, ce qui permet de constater sur la période une baisse de plus de -11,65 %.



2. L'OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

La commune et son CCAS possèdent une flotte de 246 véhicules de tous genres : 86 véhicules utilitaires dont 14 roulant au GPL et 2 électriques, 103 véhicules légers dont 3 électriques, 1 hybride et 9 roulant au GPL, 7 poids lourds, 7 véhicules de transport en commun, 43 deux-roues dont 2 électriques.

Au travers de l'activité du service du garage municipal, la collectivité porte l'ambition de proposer à ses agents des véhicules à la motorisation adaptée à leur besoin, d'inciter à une utilisation raisonnée des véhicules et de favoriser une consommation maîtrisée des carburants et consommables.

Cette stratégie menée depuis plusieurs années, qui vise à **limiter l'impact écologique de la flotte automobile**, se traduit concrètement par les résultats suivants :

- une **baisse de la demande en carburant** des services entre 2018 et 2019 de -2,5 %, ce qui vient confirmer la dynamique constatée depuis plusieurs années (-28,55 % depuis 2014) ;
- l'engagement du service dans **une démarche active de tri sélectif de ses déchets spéciaux**, qui a permis de faire enlever et traiter par des prestataires spécialisés en 2019 : 205 enveloppes de pneumatique, 200 litres de solvant de nettoyage, 1 700 litres d'huiles usagées, 400 litres de carburants usagés, 720 kg de produits lessiviels, 800 kg de déchets divers ;
- la volonté depuis trois ans d'**amorcer la transition énergétique de la flotte** par l'achat de véhicules ou cyclomoteurs électriques. À ce titre, la Ville a procédé, en 2019, à la commande de cinq véhicules électriques et envisage en 2020 de nouveaux achats de cette nature ainsi que l'acquisition de vélos électriques.



3. LA MAÎTRISE DES CONSOMMABLES ET LA GESTION DES DÉCHETS

La commune porte un certain nombre d'actions afin de favoriser les écocitoyens au quotidien de ses agents et assurer une plus grande maîtrise des consommables et des déchets générés par son activité.

Tout d'abord, pour favoriser la réduction des productions de documents au format papier, **une démarche d'optimisation des moyens d'impression** a été menée en 2017 et 2018, permettant de passer, grâce à des démarches de mutualisation et sans modifier sensiblement l'activité des services, de 360 à 260 équipements d'impression. Par cette initiative, les économies réalisées au niveau des frais de maintenance s'élèvent à 248 000 € depuis deux ans. En complément, un groupe de travail « Bonnes pratiques » a été constitué pour inciter les agents à une consommation en papier maîtrisée et vertueuse et à un changement de leurs habitudes en matière d'impression.

Parallèlement, les services municipaux poursuivent **la dématérialisation d'un certain nombre de leurs procédures**. Après la dématérialisation de la production des actes pour le conseil municipal, des échanges avec les candidats dans le cadre des appels d'offres et de la prise de rendez-vous des usagers en 2018, ont notamment pu être envisagées en 2019 la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne comptable de la Ville et des formulaires du CCAS ainsi que celle du service des affaires civiles.

248 000 €
D'ÉCONOMIES
SUR LES MOYENS
D'IMPRESSION
DEPUIS 2017

- 35 % DE
CONSOMMATION
DE PAPIER



**Marché
comportant
des clauses
environnementales**

2016 | **2017**
52,85 % | 68,9 %

2018 | **2019**
51,97 % | 66 %



Grâce à ces démarches, la consommation de papier pendant l'année 2019 a diminué de 35 %.

En complément de ces projets informatiques, peuvent également être signalés la **généralisation de l'utilisation du papier 100 % recyclé** depuis quelques années, le plan de déploiement sur trois ans de sèche-mains électriques dans l'ensemble des écoles, l'utilisation de **poubelles spécifiques pour les déchets recyclables** et l'utilisation de produits recyclables et biologiques pour l'entretien, des installations sportives en particulier.

Enfin, la commune a en 2019 renforcé ses actions en matière de gestion des déchets au travers notamment d'**actions de réemploi et de recyclage** :

- la vente des petits matériels et mobiliers non utilisés ou destinés à être détruits, et ce pour favoriser l'économie circulaire et donner une seconde vie à ces objets (plus de 250 éléments vendus dont chaises, tables scolaires, tondeuses, fours, etc.) ;
- la valorisation des postes informatiques âgés et obsolètes pour la collectivité en les confiant à une association d'insertion par l'activité, en vue d'un reconditionnement et d'une redistribution vers des particuliers ou des associations.

4. LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE ET VERTUEUSE

La Ville et son CCAS poursuivent depuis de nombreuses années l'ambition d'une **politique d'achat responsable et vertueuse**. La performance de nos achats et leur éco-exemplarité font l'objet d'une attention constante pour faire de la commande publique un levier au service du développement du territoire communal : valoriser le tissu économique local, promouvoir les enjeux de développement durable en banalisant les clauses d'insertion et de réduction de l'empreinte carbone dans les marchés.

Ainsi sont de plus en plus intégrées dans notre politique d'achat des **clauses environnementales** qui permettent à la commune d'exiger de ses prestataires qu'ils mettent en œuvre des actions vertueuses de gestion et de valorisation des déchets, proposent des produits issus de filières d'approvisionnement responsables (labels de type FS, Reach, PPNU, AB, origine du produit pour les denrées alimentaires) et, pour les opérations de travaux, prévoient des mesures visant à réduire le bruit sur les chantiers pour les riverains et à sécuriser l'accès des chantiers. En 2019, ce sont ainsi 66 % des marchés publics (contre 51,97 % en 2018) de la collectivité qui comportaient ce type de clauses environnementales.

La commune continue également d'envisager sa commande publique comme un vecteur d'insertion en intégrant dans ses appels d'offres des considérations liées à la

lutte contre le chômage et les exclusions. Divers dispositifs sont mobilisés dans ce cadre, tels que **les clauses d'insertion, les clauses sociales ou les marchés réservés**, afin d'inciter les entreprises à s'engager en la matière. Cette ambition a notamment permis en 2019 de réserver le marché de blanchissage du linge à un établissement de services et d'aide par le travail (ESAT), de confier 8 % du volume d'heures global du marché dans le nettoyage des halles et parkings à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou d'insertion professionnelle particulières. Par ailleurs, des rencontres ont été organisées en 2019 avec l'association Pôle Compétences Initiatives, l'institut d'administration des entreprises (IAE) Gustave-Eiffel et le réseau des ESAT afin de repérer les futurs marchés de la commune à renouveler pour lesquels l'inclusion de telles clauses aurait du sens.

En 2020, dans la continuité de cette démarche, ce travail pour renforcer l'exemplarité de nos achats sera poursuivi dans le cadre du renouvellement des marchés de la commune, et ce volontarisme se concrétisera par la **signature de la charte d'achat écoresponsable**, prévue à l'action n° 42 du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

5. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La commune et son CCAS développent au quotidien pour leurs 2 225 agents une politique de gestion des ressources humaines attentive et ambitieuse.

Valoriser les compétences et la formation continue des agents

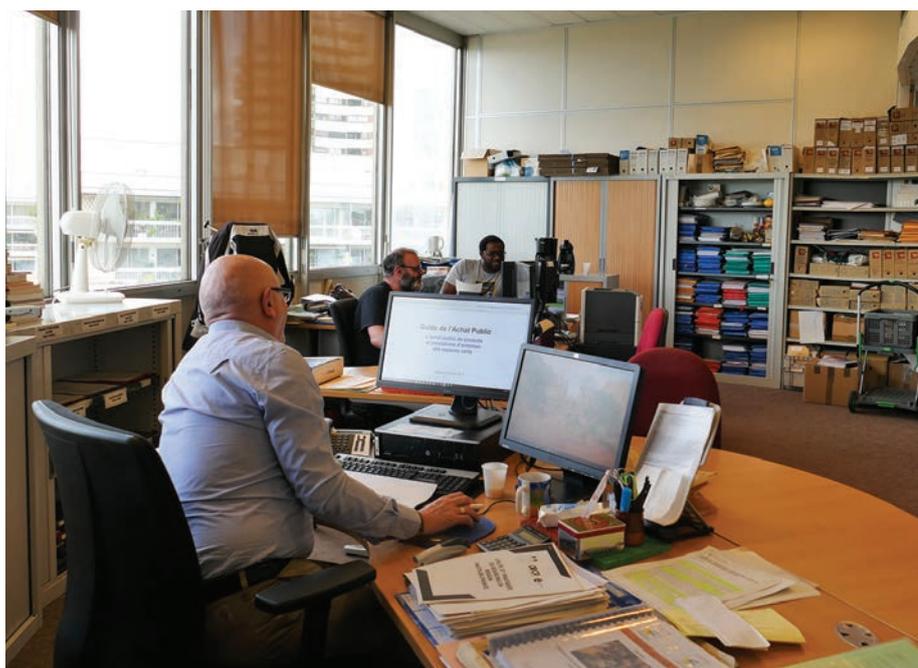
Les missions dévolues aux agents publics qui se mobilisent quotidiennement pour répondre aux attentes de la population cristolienne évoluent et se transforment au gré des progrès technologiques, numériques et des besoins nouveaux des usagers.

Pour accompagner cette dynamique et les parcours professionnels, la collectivité a fait de la **valorisation des compétences** ainsi

que de la formation continue des agents (6 607 journées dispensées en 2019) une priorité pour le déploiement d'un service public de qualité auprès de la population. Cette politique de ressources humaines ambitieuse s'inscrit pleinement dans les dimensions environnementales (74 % des formations organisées en intra) et sociales du développement durable (développement de compétences de base, utilisation des outils informatiques, remise à niveau et lutte contre l'illettrisme).

Permettre l'accompagnement au maintien dans l'emploi et l'insertion

La collectivité mène une **politique active d'accompagnement** des agents confrontés à des reclassements professionnels pour inaptitude physique. Poursuivant l'objectif de maintenir durablement dans l'emploi ces agents fragilisés, un accompagnement individualisé est assuré au quotidien, et une période d'immersion préalable à l'intégration dans leurs nouvelles fonctions leur est proposée afin de les aider à mieux appréhender ce changement d'environnement professionnel.



Une attention particulière est également portée à l'**insertion et à l'accès à l'emploi** des personnes handicapées et des jeunes. Ainsi, en 2019, la Ville comptait au sein de ses effectifs 11,35 % d'agents porteurs de handicap, et le CCAS 6,55 %. Ces taux, supérieurs à celui de l'obligation légale en la matière qui s'impose aux collectivités, soit 6 %, démontre une fois de plus l'ambition cristolienne en faveur de l'insertion des personnes handicapées sur notre territoire. Concernant l'insertion des plus jeunes dans la vie professionnelle, les services recrutent régulièrement des jeunes en formation d'apprentissage ou à l'occasion de stages. En 2019, ont ainsi été accueillis huit apprentis au sein des services municipaux, 46 collégiens en stage d'observation de 3^e, 172 lycéens de bac professionnel et 24 étudiants de bac+2.

Promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être au travail

Le développement de l'activité ne peut être durable que dans un contexte où la santé et la sécurité des agents sont assurées.

La collectivité conduit dans cette optique depuis 2017 un **plan de prévention des absences au travail**, dont l'une des priorités consiste dans le renforcement des démarches de prévention en matière de santé au travail, auprès des agents en premier lieu. Après un an de mise en application, un bilan de ce plan a pu être réalisé. Les premiers résultats montrent qu'entre 2016 et 2018 les absences tous motifs confondus ont reculé de 2,18 points au sein de la collectivité, alors que l'on constate au niveau national une progression croissante des absences au travail.

Parallèlement, pour **rendre chaque agent acteur de sa prévention et prévenir l'usure professionnelle**, plusieurs mesures ont été mises en place depuis deux ans :

- un accès sur prescription à des consultations d'ostéopathie gratuites pour les agents les plus exposés dans le cadre de leurs fonctions à la survenance de troubles

musculosquelettiques (TMS, 135 consultations délivrées en 2019 ;

- un protocole de prise en charge des agents confrontés sur le lieu de travail à des conduites addictives afin de préserver leur santé ;
- un accompagnement proposé par un ergonome, recruté en 2019, dans l'aménagement de poste des agents et la réalisation de travaux dans les locaux (25 interventions réalisées) ;
- l'organisation d'un deuxième forum de la prévention des risques professionnels en octobre 2019, avec ateliers de sensibilisation, stands et miniconférences (plus de 800 agents réunis sur une journée) ;
- une programmation sur différents sites de la commune d'ateliers de détente musculaire et d'éveil musculaire dans un objectif de prévention des TMS, de réduction des accidents du travail et de limitation des restrictions médicales qui touchent nos agents.

Enfin, pour **favoriser le bien-être au travail**, la collectivité poursuit une démarche d'amélioration continue des conditions de travail (relocalisation de services, rénovation de locaux, mobiliers adaptés, etc.) et soutient des actions de promotion de la qualité de vie au travail participant au bien-être et à la cohésion des agents sur le lieu de travail (marche active, atelier de chant choral, frigo à bouquins).





ENGAGEMENT EN FAVEUR

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AU SEIN DES BUDGETS PRIMITIFS

POUR 2020



L'engagement en faveur du développement durable de la ville de Créteil, de son CCAS et de ses partenaires, au-delà des actions décrites au sein de ce rapport, se matérialise également au sein de leurs budgets primitifs respectifs.

Action transversale par excellence, au regard de ses finalités, le développement durable de notre commune se retrouve de manière diffuse au sein de chacune des politiques publiques de la municipalité. Aussi, afin de compléter la présentation segmentée offerte par le cadre budgétaire et comptable à cette thématique au sein du **budget principal de la commune**, de son **budget annexe chauffage urbain** et des **budgets du CCAS** et pour répondre à un objectif de lisibilité, il a été envisagé comme pour 2019 de valoriser cet engagement.

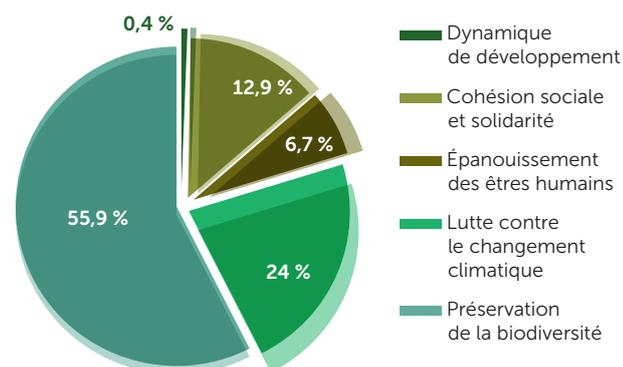
Un recensement des prévisions budgétaires pour 2020 associées à cet enjeu a donc été réalisé au sein des demandes de crédits de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des services ainsi qu'au sein du budget du personnel, au travers d'un travail de valorisation de tout ou partie des traitements des agents exerçant des fonctions liées aux cinq finalités du développement durable.

Il ressort de cet exercice que la collectivité proposera en avril prochain au conseil municipal de **consacrer au développement durable un budget transversal pour 2020 à hauteur de 19,83 millions d'euros, soit près de 10 % de ses budgets.**

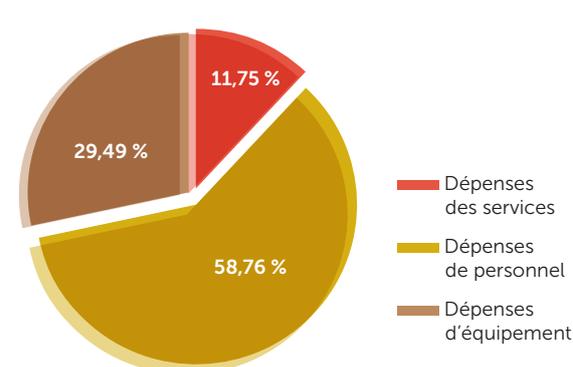
PRÉSENTATION DU BUDGET TRANSVERSAL 2020 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses des services	2 329 933 €
Espaces verts et biodiversité	639 250 €
Accompagnement des situations de précarité	667 543 €
FFCT eaux pluviales versé à GPSEA	414 040 €
Accès au sport et à la culture	372 800 €
Frais chauffage urbain	120 000 €
Éducation au développement durable	57 475 €
Actions de prévention santé	28 500 €
Projets conseils jeunes et adolescents	30 325 €
Dépenses de personnel	11 652 693 €
• Directions des services techniques	9 618 460 €
dont personnel espaces verts	8 246 771 €
dont personnel espace public	823 692 €
dont personnel patrimoine bâti et réseaux	547 996 €
• Direction CCAS et du logement	1 990 251 €
• Direction de l'éducation et de la jeunesse	43 982 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 982 625 €
INVESTISSEMENT	
Travaux énergétiques dans les bâtiments	904 500 €
dont bâtiments scolaires	562 500 €
dont bâtiments administratifs	312 000 €
dont bâtiments sportifs et sociaux	30 000 €
Travaux réseau de chauffage urbain	1 578 724 €
dont travaux 3 ^e réseau Valo'Marne	873 801 €
dont travaux Duvauchelle et Colombier	704 923 €
Travaux sur l'espace public	2 401 500 €
dont espaces verts et fontaines	1 081 500 €
dont réseau éclairage public	1 020 000 €
dont conseils de quartier	300 000 €
Travaux en matière d'accessibilité	800 000 €
dont bâtiments (ADAP)	630 000 €
dont espaces publics (CIPH, PAVE)	155 000 €
dont accueil des services publics	15 000 €
Divers (véhicules électriques, Cristolib')	164 623 €
TOTAL INVESTISSEMENT	5 849 347 €

PAR FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



PAR TYPOLOGIE DE DÉPENSES



Parallèlement, GPSEA et Créteil Habitat Semic prennent **une part active à l'engagement de notre territoire** en faveur du développement durable, qui se traduit au sein de leurs budgets respectifs.

Le **Territoire**, dans le cadre de ses compétences liées à l'environnement, au cadre de vie, à la gestion de l'eau et aux déplacements et afin de mettre en œuvre les 50 actions du plan climat, consacrera en 2020 un budget « vert » estimé à 62,42 millions d'euros **dont 23,61 millions d'euros pour le territoire de la commune.**

Créteil Habitat Semic, enfin, dans la continuité de ses actions en matière de réhabilitation thermique et au travers de l'opération consacrée à la tour Mansart du Montaignut, prévoira en 2020 un investissement s'élevant à hauteur de **3,20 millions d'euros.**

En 2020, le volontarisme financier des acteurs permettra que **46,64 millions d'euros** soient consacrés au développement durable et harmonieux du territoire cristolien.





